Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 1

ENGLISH PAGES : 7,11

Kreyòl : Paj 6

HAITI OBSERVATEUR

Lè manke gid, pèp la gaye !

Fondé à New York, cet hebdomadaire est édité par la société Haïti-Observateur Group, Inc.
www.haiti-observateur.ca
Haïti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, NY 11435-6235
Tél. (718) 812-2820
haiti_observateur@yahoo.com
New York: $1,00
Partout ailleurs : 1,50 $
Haïti: 20 gourdes
Tél. (718) 812-2820

VOL. L, No. 49 ***New York*** *: Tel : (718) 812-2820; •* ***Montréal*** *(514) 321-6434; •* ***Port-au-Prince****: (011 509) 223-0785 • Paris (33-1)43-63-28-10* ***16- 23 décembre 2020***

AVANCE-T-ON VERS LA DÉBANDADE AU PALAIS NATIONAL ?

Stratégie d'évacuation rapide des assassins

Aller vite en besogne avant le 7 février 2021

Par Léo Joseph

Malgré les faux-semblants et les apparences, la présidence haïtienne travaille d'arrache-pied pour qu'elle ne se laisse pas prendre de vitesse par les événements. Les derniers faits qui ont surgi, dans les relations politico-diplomatiques avec la communauté internationale, risquent de déclencher une vague d'incidents malheureux qui balayeront tout sur son passage. L'urgence est de mise, puisqu'il faut évacuer rapidement « *les braves collaborateurs* » qui ont fait de « *grands sacrifices* » pour assurer la survie du gouvernement, face à « *l'opposition intransigeante et radicale* ».

Dans les milieux proches de la présidence, on fait état des démarches en cours, au Palais national, pour que soient libérés, en catimini, les trois hommes présentement emprisonnés au Pénitencier national, sous l'accusation d'avoir comploté ensemble pour assassiner Me Monferrier Dorval. On laisse croire que Martine Moïse, la première dame de la République, accusée d'avoir participé au complot, fait de fortes pressions sur son mari pour qu'il ordonne l'élargissement de son chauffer, Makender Fils-Aimé, ainsi que Dunès Vilpique et Alex Antoine, ce dernier plus connu sous le sobriquet Black, de même que Roland Jaar, un homme d'affaires de la capitale.

Jovenel et Martine Moïse, le bail sur le Palais arrive à sa fin, le 7 février 2021 ou avant ?

Martine Moïse insiste pour que son chauffeur, Makender Fils-Aimé, soit libéré avant le 1er janvier, soulignant qu'il convient d'élargir tous les hommes gardés en prison à cause d'elle. Si l'appel téléphonique qu'elle a eu avec Dunès Vilpique n'avait pas été intercepté par les agents de la Direction centrale de la Police judiciaire (DCPJ) ayant décidé de garder ces trois hommes en prison, ils seraient tous libres maintenant.

La première dame en veut à son mari, parce que, dit-elle,

Suite en page 9

POUR LES PHTKISTES, C'EST LE TEMPS DES NUITS BLANCHES

Jovenel Moïse et consorts, l'exil ou la prison ?

L'échéance du 7 février 2021 avance à grands pas...

Dimitri Hérard, chef de la USPGN, un des tueurs à gage de Jovenel Moïse.

Le Premier ministre Joseph Jouthe, le patron de la PNH.

Par Léo Joseph

Il y a à peine deux semaines, Jovenel Moïse et tous les criminels de son équipe, menaient la belle vie, économiquement, socialement et politiquement. Cette semaine, comme par enchantement, leur monde se bouleverse au point de donner la frousse à quasiment tous les PHTKistes. En tout cas, ceux qui ont pataugé

Suite en page 4

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UNE FIN DE RÈGNE ANNONCÉS

Le régime PHTKIiste bute sur une succession d'échecs

Jovenel Moïse peut-il résister jusqu'au 7 février 2021 ?

Claude Joseph, chancelier haïtien, Ph.D, empêtré dans ses initiatives.

Fednel Monchéry sur le point de prendre ses jambes à son cou.

Par Léo Joseph

Jovenel Moïse et le régime PHTKiste qu'il dirige ont connu des revers politico-diplomatiques dans le passé, mais jamais en série. Les mauvaises nouvelles provenant, coup sur coup, de la communauté internationale, sont symptomatiques d'une fin de règne imminente. Aussi ose-t-on poser la question de savoir si l'occupant du Palais national n'est

Suite en page 4

HAPPENINGS!

What is one to make of U.S. Sanctions against high officials close to President Moïse?

Jovenel Moïse, is he next to fall under sanction.

Pierre Richard Duplan, left and Fedner Monchéry.

By Raymond Alcide Joseph

The Trump administration Treasury Department announced sanctions against two former high-ranking Haitian officials close to President Jovcnel Moïse and a reputed gang leader, for carrying out the massacre of La Saline on November 13, 2018. This may be more symbolic than real. However, it could signal an 11th hour policy change in the final days of the Trump presidency.

It is significant that the U.S.

Continued to page 7

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 2

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 3

Analytique diplomatique – Le cas des États-Unis d'Amérique

Par Gérard Kennedy Alcius *

Malgré l'incroyable diversité que nous laisse percevoir le Diplomatique américain, il nous apparaît incontournable, pour qui s'y autorise toujours à une compréhension en profondeur des réalités sociales et politiques, **de porter à l'existence les vecteurs d'essence et les noyaux métaphysiques lourds qui constituent « *l'essence* » du Diplomatique Américain – reconstituer le condensé séminal originel (le système onto-structural) qui inspire, autour duquel s'articule et sur lequel se fondent en dernier essor les infinies manifestations diplomatiques de nature américaine**. Cette grammaire générative primaire existe bel et bien, et, celui qui s'y refuserait à la recomposer ou à en retracer les lignes directrices risque fort de se retrouver totalement démuni devant chacun des nouveaux épisodes diplomatiques se présentant à son attention.

De tous les possibles auxquels puisse aspirer l'être humain, la quête de la liberté représente à n'en point douter un des désirs les plus puissants et les plus profonds qui aient jamais animé l'âme humaine : et pourtant la liberté demeure sûrement le phénomène humain le plus difficile à cerner et à définir. Puisque l'idée même de liberté implique que chacun puisse y mettre jusqu'à un certain point le « *contenu*» qui lui convient, c'est souvent un peu par la négative ou plutôt par un biais indirect que les différents penseurs ont cherché à mieux définir le phénomène de la liberté. Très souvent par le biais d'une analyse plus ou moins réussie de la « *nature humaine* » et de la « *condition humaine* », il s'est agi d'élaborer la liste des modalités d'incarnation et de concrétion de la liberté humaine – effort qui s'est souvent retraduit par l'édification d'une chartre des libertés imprescriptibles et inaliénables relatives à l'être humain. Aucune liberté ne pourrait en effet jaillir lorsque … menacé ma liberté d'expression, menacé mon intégrité physique, menacé ma liberté de mouvement et de circulation, menacé ma liberté de religion, etc.

Ce détour n'était pas inutile dans la mesure où c'est vraiment autour de cette quête et cette soif infinie de liberté que se sont construites les institutions politiques américaines : un rêve emporté par les pèlerins du Mayflower et qui constitue la pierre angulaire du système étatique américain : un premier vecteur ontogénétique et qui n'a jamais cessé de traverser la diplomatie américaine depuis ses origines. Mais la construction de l'ensemble américain présuppose également un certain nombre de représentations marquées des rapports homme/nature, homme/culture et homme/ politique : l'homme est foncièrement libre au départ, il s'inscrit comme naturellement par la suite dans un système social et culturel et enfin il doit composer « *artificiellement* » avec des institutions politiques « *minimalistes* » sur lesquels il devra toujours conserver une mainmise fondamentale. Libre à chacun, à partir de là, d'accéder comme il le pourra à une liberté plus plénière et plus achevée – par le biais d'un parcours spirituel par exemple. Et si cette définition de la liberté, aussi schématique que nous l'avons présentée ici, mésestime plusieurs aspects importants de la liberté humaine ainsi que plusieurs mécanismes interpersonnels incontournables qui infléchissent sérieusement la nature intime de la liberté humaine … c'est pour l'essentiel cette définition originelle de la liberté qui a caractérisé l'expérience américaine et donc inspiré de manière permanente le modelé diplomatique américain.

Du principe de la liberté (et de la libération) comme absolu existentiel et théorique peut se déduire un certain nombre de corolaires logiques devant également servir à guider l'Intégrale Américaine dans son déploiement sociétal et institutionnel : corolaires logiques ici déduits par une conscience héritière de la civilisation européenne – vecteurs protestants, libéralisme politique et genèse d'un monde séculier prométhéen. C'est en effet au travers de cette conscience protestante en-voie-de sécularisation que seront conceptualisées et réfléchies les modalités d'incarnation et de concrétion de l'architectonique sociale devant assurer la réalisation pleine et entière de la liberté individuelle. Car il faut bien comprendre que le religieux protestant induit dans son essence même la sortie prochaine du religieux comme principe global d'organisation de la société – il laisse présager la genèse d'une civilisation séculière définitivement désenclavée de ses amarres religieuses traditionnelles (médiation nécessaire de l'institution religieuse). Dieu a déposé dans le cœur du protestant tous les préceptes moraux devant guider son existence et le mener à la pleine réalisation spirituelle de soi. Mais cette offre de liberté de la part du divin se double nécessairement d'une redoutable exigence en responsabilité – responsabilité envers soi-même et envers les autres : une exigence de responsabilité envers les autres qui ne connaît pas, a priori, de limites. Mais cette quête de liberté se double également d'une forte exigence ascétique, un processus infini de construction de soi dans le sens espéré d'un continuel affranchissement moral et spirituel.

Parmi les corolaires à partir desquels seront élaborés les institutions américaines, il y a d'abord le fait d'un État minimal, un État politique non pas conçu comme un double ontologique devant traverser la totalité des dimensions de la conscience humaine pour en remodeler les contours et en redresser les travers : mais plutôt le fait d'un État dont la mission n'est que d'assurer les quelques fonctions collectives que l'individu ne peut implacablement pas assurer de manière individuelle ou interpersonnelle. Contrairement à l'État hégélien, à l'État régalien ou à l'État républicain … l'État libéral n'est légitimé d'intervenir que pour fixer les cadres extérieurs au travers desquels pourra se déployer la liberté individuelle : une puissance collective limitée devant assurer la sécurité, la stabilité politique du corps social, l'ordre, la justice, les régulations collectives, la stabilité de la monnaie. Mais l'État politique n'a rien à voir avec le phénomène de la liberté lui-même, il ne doit jamais prétendre être constitutif sur la personne ou encore se poser en maître idéologique et sapiential de la conscience humaine : il n'a pas à s'immiscer dans les contenus éducatifs décidés par les familles, il n'a pas à s'immiscer dans les modes pédagogiques d'apprentissage programmés dans les écoles, il n'a pas à s'immiscer dans les codes sociaux élaborés dans les communautés, il n'a pas à s'immiscer dans les codes de valeurs véhiculés dans les groupes restreints, il n'a pas à s'immiscer dans les formes rituelles et comportementales prodiguées dans les familles et les entités ethniques … On reconnaît là le type d'institution lourde auquel pourra s'identifier le citoyen américain : un État de droit dont la souveraineté ne peut jamais se targuer d'être absolue dans la mesure où sa «consistance» ne doit jamais dépasser ses prérogatives légitimes ; un État souverain, mais dans la mesure seulement où il ne cesse jamais d'être au service de la Chartre des droits et libertés dont il a pour fonction d'assurer le respect et la réalisation ; un État qui ne puise sa force et sa stabilité que des transferts octroyés par les individus et dont le noyau central de pouvoir peut à tout instant (en théorie) lui être retiré par les citoyens mandataires. Une composante inaliénable de l'Être du Diplomatique américain.

La liberté induit également un autre corolaire logique : puisque l'homme tend naturellement à s'approprier les choses qui existent dans son environnement afin de satisfaire ses besoins et accroître son bien-être, une des fonctions essentielles de l'État sera de garantir de toutes les façons possibles le droit inaliénable de s'approprier les objets contenus dans son environnement (propriété privée). Ce droit inaliénable s'accompagne inéluctablement du droit associé, pour chaque individu, de modifier et de transformer l'environnement dans lequel il évolue - par sa créativité, par son travail et par sa volonté ou détermination (droit à l'initiative privée et à l'entreprise privée). Et ce droit d'initiative et d'entreprise s'accompagne nécessairement du droit corrélatif d'acquérir et de posséder des moyens de production (machines, outils, etc.) capables d'engendrer autant de biens que pourront produire les machines acquises ou créées (extension légale du droit d'entreprise qui ne pourra être restreint que si dûment justifié). Même si au fil du temps de moult restrictions et prescriptions sont venues encadrer le déploiement national et international des entreprises privées américaines – l'Idée de l'entreprise privée comme facteur génératif décisif (faisceau métaphysique d'inspiration originelle) demeure une composante toujours intégrée et non discutable de toutes les initiatives américaines en matière de diplomatie.

La liberté induit également un autre corolaire logique : l'homme est foncièrement libre, mais responsable de son sort. À part les quelques avantages collectifs qu'il y a à se doter d'institutions performantes (sécurité, monnaie, justice, etc.), chacun est «naturellement» libre, mais responsable de ce que sera sa vie : chacun peut donc naturellement s'approprier les ressources qu'il désire acquérir, habiter son lopin de terre de la façon dont il le voudra, nouer les relations humaines et sociales qui lui conviennent, choisir pour sa famille le type d'éducation à laquelle il tient, vendre librement sa force de travail, déterminer sans contrainte les paramètres contextuels dans lesquels va se jouer son existence, décider librement de ce qu'il va devenir, découvrir par lui-même les voies de sa réalisation … Il s'en déduit au final l'idée d'une culture et d'une société conçue comme « *enveloppe nécessaire* » et comme « *enchâssement métapsychologique d'ordre anthropologique* », mais qui ne doit pas devenir un « *étau ou un carcan métaphysique* » totalitaire et régressif sur la liberté en général et la déclinaison de toutes ses dimensions (liberté de conscience, liberté de mouvement, liberté de choix, liberté de refaire sa vie, etc.). Les liens sociaux et culturels que nous entretenons avec nos semblables sont salutaires, mais ils ne doivent pas prétendre posséder sur la conscience une sorte de prégnance métapsychique absolue au terme de laquelle serait atrophiée la véritable liberté humaine. Ceci est très important, car s'agissant d'un faisceau métaphysique qui n'aura de cesse de colorer les relations diplomatiques américaines. Quand on conçoit de la sorte les relations sociales et politiques qui nous lient aux autres individus, on ne peut qu'être sceptique et même opposer une résistance farouche à tout ce qui pourrait porter atteinte à cette primauté de la liberté individuelle sur notre insertion dans un réseau construit de relations sociales : on ne peut que s'opposer farouchement à des projets de société qui comme le socialisme ou le communisme ont cherché à remodeler le cœur humain par une immersion générative (violente) de la conscience humaine dans un bain socio-idéologique dense devant engendrer l'homme nouveau.

L'Être du Diplomatique américain demeurera toujours sensible à cet aspect des choses : pas question de nouer des relations de confiance avec les pays dont le projet fondamental véhicule une implosion orchestrée de notre aspiration naturelle à la liberté.

Mais le sens de la liberté américaine, aussi traversée par des mouvances religieuses puissent-elles être, ne peut pourtant, prétendre puiser sa source dans des institutions religieuses garantes du vivre-ensemble et de vouloir vivre ensemble: c'est en définitive au travers d'institutions

Suite en page 5

HAITI-OBSERVATEUR EN LIGNE

En attendant la construction du nouveau site, l'édition hebdomadaire peut être téléchargée : haiti-observateur.ca
Ensuite cliquez sur ARCHIVES, puis choisissez l'édition courante ou celle désirée.

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 4

Suite de la page 1

POUR LES PHTKISTES, C'EST LE TEMPS DES NUITS BLANCHES

Jovenel Moïse et consorts, l'exil ou la prison ?

L'échéance du 7 février 2021 avance à grands pas...

Suite en page 4

dans les crimes ou qui ont passé le plus clair de leur temps au pouvoir à accumuler dérives sur dérives, ne savent plus où donner de la tête. La fin du mandat constitutionnel de l'occupant du Palais national, qui se précipite presqu'à la vitesse du son, enlève le sommeil, tant à la première famille qu'à tous ceux qui s'étaient lancés dans une course à la richesse sous plusieurs formes.

Les assassins agglutinés sur la présidence de Nèg Bannann Nan se sont livrés à toutes sortes d'activités illicites et criminelles, bénéficiant en retour de faveurs génératrices de millions. Voilà pourquoi, pour s'insinuer dans les vues de ce dernier, ils plongent tête baissée dans mille et une aventures assassines. Soit en tant que membres de gangs armés perpétrant des massacres dans les bidonvilles, ou de policiers dévoyés kidnappant contre rançon, exécutant des assassinats ciblés, ou bien encore cassant violemment des manifestations pacifiques de l'opposition, gazant et bastonnant les militants dont certains sont arrêtés et d'autres abattus sans ménagement.

La documentation des massacres, témoignages contre les assassins

Quand on tente de faire le bilan des crimes commis au nom et pour les équipes PHTKistes au pouvoir (Michel Martelly et Jovenel Moïse), le nombre des personnes tuées pourrait aisément dépasser 350. Sans compter les enfants en bas âges massacrés, femmes violées, les innocents blessés et les résidences incendiées. À La Saline seulement, du 1er au 13 novembre 2018, le Réseau national de défense des Haïtiens (RNDDH) avait répertorié 64 personnes tuées, deux portées disparues et un nombre indéterminé de blessés. L'équipe de cette organisation de défense des droits de l'homme avait relevé les noms des victimes, ainsi que leurs âges, aussi bien que leurs familles.

Grâce à l'effort des enquêteurs du RNDDH, l'accusation pourra présenter un dossier solide contre Jovenel Moïse et ses hommes. Voilà pourquoi les tueurs à gage embrigadés par le Palais national ainsi que leur patron, qui se croyaient à l'abri de pour-

Le général retraité Raoul Cédras.

suites, commencent à avoir la frousse. Selon toute vraisemblance, ils semblent réaliser que le Blanc, qui donnait l'impression de cautionner les dérives de Moïse, n'a vraiment pas d'amis. Il l'avait démontré dans le passé, il est encore prêt à le prouver encore.

En effet, suite à la chute du régime militaire dirigé par le tandem Cédras-Biamby (Raoul et Philippe), après le retour d'exil du président Jean-Bertrand Aristide, à Washington, États-Unis, les deux hommes trouvèrent refuge au Panama. Mais les hauts-gradés militaires qui étaient au pouvoir avec eux obtinrent asile politique aux États-Unis.

Les militaires au pouvoir, en Haïti, étaient, à plusieurs reprises, accusés de violer les droits humains de leurs compatriotes. Se sachant armés, ces derniers n'avaient jamais pris le temps de réfuter les accusations portées contre eux. Mais, une fois arrivés aux États-Unis, quasiment tous les hauts-gradés furent arrêtés par les autorités américaines, accusés d'avoir violé les droits des citoyens.

En vertu de cette décision de la justice américaine, toute une fournée de colonels a été jetée en prison. On peut citer, entre autres, colonel Martial Romélus, colonel Carl Dorélien, colonel Fritz Douby, colonel Herbert Valmont, les deux frères Louis (tous les deux colonels) colonel Guy François et le général Jean-Claude Duperval.

Si les Américains imputaient aux hauts gradés des Forces armées défuntes d'Haïti des crimes qu'ils jugeaient graves, il faut croire qu'ils seraient encore disposés à traiter de la même façon des hauts- gradés de la Police nationale d'Haïti se trouvant sous coup des mêmes accusations.

Sous le régime PHTKiste dirigé par Jovenel Moïse, les policiers, tant à Port-au-Prince que dans les villes de province, se sont révélés des nerveux de la gâchette dans la répression des manifestations pacifiques. Mais c'est à Port-au-Prince que les assassins de Jovenel Moïse se sont montrés plus agressifs. Les manifestations de rue lancées par les militants de l'opposition sont dispersées brutalement. Il ne s'est tenue une seule qui ne soit ainsi traitée.

À la capitale et dans les différentes villes de province où les militants descendent dans la rue pour faire entendre les revendications du peuple, les tueurs de Jovenel Moïse gazent, bastonnent, arrêtent et tuent les manifestants sans aucune hésitation. De toute évidence, ils exécutent l'ordre reçu de leurs supérieurs. Car ces derniers n'adressent jamais de réprimande à leurs subalternes, ni protester auprès des autorités policières supérieures, ou encore au Palais national contre les atrocités dont ils ont reçu l'ordre de commettre. Mais spécifiquement, les membres du Conseil supérieur de la Police judiciaire (CSPJ), dont le Premier est le patron et celui de l'institution policière, aucune protestation n'a jamais été formulé, ni demande de faire cesser les atrocités commises par les policiers.

En ce sens, il faut s'interroger sur les responsabilités des dirigeants de la PNH à différents niveaux. Dans le cadre des responsabilités au niveau des départe-

Le généal Philippe Biamby, décédé.

ments, les responsables s'appellent Paul Ménard (DDO), à Port-au-Prince; Cadestin Marc André (Cap-Haïtien-Nord); Joël Jacques Orival (Les Cayes-Sud); Bonélus Jean Bazelais (Gonaïves-Artibonite); Fritz Saint-Fort (Port-de-Paix)-Nord-Ouest; Jean Michelet Choute (Hinche-Centre); Jean Alix Pierre-Louis (Jérémie-Grand'Anse); Fritz Saint-Fort (Mirebalais-Nord-Est).

Chasse aux canards sauvages

Sous le règne de Jovenel Moïse et du régime politique PHTKiste, les hommes du Palais national ont carte blanche pour tuer, pourvu que les victimes soient opposés au chef d'État et à son gouvernement. Ceux qui assassinent pour le compte de la famille présidentielle agissent comme s'ils partaient en expédition de chasse de canards sauvages. C'est pourquoi, les hommes liés au pouvoirs, qui commettent des meurtres, courent les rues, et ne sont jamais arrêtés. Quand bien même ils seraient appréhendés, leur séjour en taule ne dure que le temps d'oublier les motifs de leur arrestation. D'ailleurs, Jovenel Moïse fait en sorte que le corps du délit disparaisse, ou bien donne la responsabilité à un juge instructeur spécial pour blanchir tous ceux dont le Palais national commandite les assassinats. C'est, d'ailleurs ce qui est en train de se passer avec le dossier du bâtonnier de l'Ordre des avocats, Me Monferrier Dorval. Il a été assassiné le 28 août dernier, dans sa maison, à Pèlerin 5, non loin de la résidence privée du président haïtien, qui était en mesure de visionner une vidéo du crime. Puisque, moins de cinq minutes après ce forfait, la première dame, Martine Joseph, était en possession de la vidéo qu'elle s'était empressée de montrer au chef de l'État.

Pour mémoire : les trois hommes appréhendés et gardés en prisons sous l'accusation de meurtre sur la personne de Monferrier Dorval, ont fait des aveux permettant de lier la première dame à l'assassinat de ce dernier. Ce qui fait d'elle une accusée potentielle. Mais le chef de l'État a rejeté la requête de la Direction centrale de la Police judiciaire (DCPJ) sollicitant l'autorisation d'interroger la femme du président.

Signalons que depuis que les autorités américaines ont accusé les trois hommes proches de Jovenel Moïse, Fedner Monchéry, Pirerre Richard Duplan et Jimmy Chérizier (Barbecue) d'assassinats et de graves violations de droits humains, faisant d'eux l'objet de poursuites judiciaires par-devant la Haute Cour de Justice international, la famille présidentielle a mobilisé ses ressources afin de les « faire disparaître de la circulation », histoire de les soustraire à toute tentative de leur prise de corps pour qu'ils soient livrés à l justice.

De toute manière, nombreux sont les gens de l'entourage de Jovenel Moïse qui sont passibles du Tribunal de La Haye. Généralement, la justice avance lentement. Mais rien ne peut arrêter son cheminement logique.

L.J.

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UNE FIN DE RÈGNE ANNONCÉS

Le régime PHTKIiste bute sur une succession d'échecs

Jovenel Moïse peut-il résister jusqu'au 7 février 2021 ?

Suite de la page 1

pas susceptible d'être chassé de la résidence officielle du chef de l'État avant même la date de la fin de son mandat constitutionnel, le 7 février 2021.

Au prime abord, la mission diplomatique du chancelier haïtien, Claude Joseph, à Santo Domingo, n'a pas donné les résultats escomptés. Un des hommes les plus écoutés du chef de l'État, au sein de l'équipe présidentielle, ce dernier, après avoir après avoir décrit ce qu'il qualifiait de « projet audacieux » auprès des autorités dominicaines, au point de convaincre son patron de financer son voyage à Santo Domingo, à la tête d'une délégation de 50 personnes, dont 20 journalistes, est retourné au pays quasiment bredouille. Si durant son séjour à la capitale dominicaine, le ministre des Affaires étrangères haïtien se félicitait d'avoir été l'objet d'un accueil chaleureux par son homologue dominicain, il est resté muet sur la rencontre qu'il a eue avec le chef d'État de la République voisine. D'aucuns s'imaginaient, avec raison, que Luis Abinader avait tenu des propos peu flatteurs à M. Joseph. Mais on était loin d'imaginer que, une fois ce dernier retourné

Suite en page 8

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 5

Analytique diplomatique – Le cas des États-Unis d'Amérique

Suite de la page 3

politiques séculières que pourra fleurir la véritable liberté individuelle telle que la conçoit la pensée américaine en cette matière – au travers d'institutions politiques séculières, mais également au travers d'une Forme/ Civilisation de nature séculière. Comme dans le cas canadien et européen, il ne faut jamais oublier cette première rupture fondamentale et fondatrice sur laquelle va s'épanouir la société américaine – soit le fait de rompre définitivement les amarres avec le Religieux entendu ici comme principe organisateur de la mécanique sociale et sociétale : l'apport du religieux comme principe de réalisation personnelle dans un monde détaché et dessaisi de ses ancrages religieux traditionnels.

De plus, cette sortie de plus en plus irréversible du Religieux va ouvrir la voie à la genèse et à la construction, à l'instar du modèle européen, d'une civilisation prométhéenne porteuse d'une domination et d'une maîtrise sans les fins assignables aussi bien de la nature que d'elle-même – une société souveraine autoréférentielle s'assignant ses propres finalités, dessinant ses propres contours, décidant de ses propres équipements collectifs et institutions globales, affirmant sa propre destinée … une société créatrice des instruments capables de la protéger et de la libérer du règne de la nécessité. Une société responsable d'elle-même et prête à assumer « *l'ascèse intramondaine* », « *l'effort créatif*» et « *l'investissement spirituel orienté et incarné* » — vertus sans lesquelles ne peut réussir l'entreprise séculière et prométhéenne qui accompagne la sortie définitive du Religieux. Cette sortie du religieux, l'inscription implacable de la société au sein d'un complexe sécularisé de civilisation, la genèse du primat de l'économie matérielle, la cristallisation d'institutions politiques démocratiques/séculières, l'édification d'un Code culturel socio-conventionnel … et les conséquences qui découlent de ces vastes vecteurs et tangentes anthropologiques — institutions séculières, raison instrumentale, culture laïque et libertaire, ascèse intramondaine et effort productif, initiative et entreprise privée, transformation du monde matériel ambiant, affirmation et réalisation des droits et libertés individuelles, etc. – Toute cette architectonique ontogénétique va évidemment participer en profondeur de la substance constitutive de l'Être du Diplomatique américain.

Puis on ne peut faire fi du poids de l'histoire dans la destinée de l'Amérique : les États-Unis d'Amérique comme peuple et comme système politique et social investis d'une mission eschatologique singulière – soit la défense de la liberté, de la démocratie et de la justice dans le monde. Au moment où sombraient dans le fascisme les vieilles démocraties européennes et que s'enfonçaient dans un communisme totalitaire délétère et implosif les peuples de Russie et de Chine, l'Amérique apparaissait soudainement comme le dernier rempart contre l'oppression et la tyrannie dans le monde : une puissance expansive et prométhéenne, mais quand même guidée par des principes humanistes inébranlables dans son déploiement intrinsèque. Après la deuxième Grande Guerre, l'Amérique s'est retrouvée au cœur du système-monde – une puissante civilisation libre et prospère au milieu d'un monde dévasté et déstructuré : rarement avait-on vu une société et une culture briller avec autant d'éclat et rayonner avec autant de lumière aux quatre coins de la planète. Or cette position exceptionnelle, à l'internationale, dans laquelle s'est retrouvée l'Amérique après la guerre, n'a jamais cessé de teinter la teneur et la consistance du phénomène diplomatique américain tout au cours des dernières décennies. Une position structurale hégémonique commandant au niveau diplomatique un ton ferme et décisif, une assurance en soi inébranlable, une parole non seulement fondée sur la force, mais également sur la légitimité et la certitude morale, des actions et des décisions fondées sur l'aplomb de celui qui n'a pas besoin de faire montre de sa force physique et métaphysique pour que soit compris et respecté son message, le pouvoir d'agir et d'influencer inscrit dans le déploiement même de sa puissance hiératique. La position historique et la mission historique qui ont caractérisé la situation de l'Amérique depuis la deuxième Grande Guerre sont venues catégoriquement fortifier et densifier la fibre substantifique de l'Être du Diplomatique américain : une densité royale et impériale.

Mais de nouvelles médiations, plus contemporaines celles-là, sont venues bouleverser dans sa définition même l'Être du Diplomatique américain : un ensemble de médiations formant une nébuleuse dans la mesure où toutes se rapportent à une perte de puissance absolue sur le plan international, à un effondrement des certitudes qui animaient jadis la société américaine, à la fin du monopole des facteurs prométhéens (technologie, puissance productive, etc.), à la réinsertion de l'Amérique dans des processus et mécanismes multilatéraux égalitaires … Une série de faisceaux convergents qui pour ne pas transformer radicalement la nature intime de l'Être Diplomatique américain, est, quand venue infléchir dans un sens déterminé la teneur singulière de son être générique.

En effet l'ère positionnement obligé de la société américaine dans la grande chaîne de l'humanité politique mondiale a forcé à une bifurcation ou encore un rééquilibrage structurel de la stratégie américaine en matière de diplomatie vivante : une sorte de conversion relative des tenants et aboutissants du Diplomatique Américain. Face à la montée en puissance de la Chine, face à la solidification des systèmes politiques représentatifs partout dans le monde, face à l'émancipation effective d'un nombre toujours grandissant de nations, face à la production sur toute la planète d'équipements technologiques très sophistiqués, face à la complexification vertigineuse des pôles de développement et de puissance, face à la multiplication des systèmes et mécanismes de régulation et d'encadrement, face à la démultiplication des flux d'échange de biens et services … Les dirigeants politiques américains ont été tenus de modifier la forme de leur discours en matière de diplomatie.

Le discours de la puissance absolue et des certitudes inébranlables se voulait décisif, mais libéral ; il se voulait volontiers paternaliste et rassurant ; il pouvait faire preuve de clémence et de souplesse ; il n'avait pas besoin d'imposer ou d'opprimer pour faire sentir ses effets ; il se posait volontiers en modérateur et en conciliateur ; il pouvait se montrer généreux et aidant ; il se présentait en protecteur et en partenaire au développement … Le nouveau discours diplomatique américain opère la synthèse métaphysique entre la position du maître et celui du partenaire égalitaire (pas de l'esclave) : il parle toujours à partir d'une position de

Suite en page 14

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 6

Kreyòl

GRENN PWONMENNEN

Anfen, nou pa t ap preche nan dezè, yo tout abò kounnye a; Pita pi tris !

Pawòl la ap pale toupatou, nan tout lang yo itilize nan zòn nan. Premyèman, se kòmsi m te tande y ap di, « *Dios moi ! Basta ya !* » Epi m tande lòt k ap di : « *Oh ! C'est le comble* ! » Lè m pa t ap atann, mwen wè gwo peyi ki pa vle ret dèyè, epi m tande : « *The buck stops here !* » Alò, mwen bat bravo, mwen di, « *Finalman, yo tande gwo anmweyyy pèp ayisyen an. Kivedi nou pa t ap preche nan dezè !* »

Sa k genyen menm ? Kit se an panyòl, an franse, ann angle, y ap repete sa pèp lakay la ap di depi lontan : « ***Anmweyyy, Papa Bondye! Nou bouke ! Nou pa kapab ankò !*** » Eskandal la depase lèbòn, bri a gaye lòtbò fwontyè, epi ak teknoloji modèn, rezo sosyo reprann sa k parèt nan journal bò isit bò lòtbò, se lemonn antye ki okouran. La tou, Ayiti fè lapremyè, toujou nan sa k pa bon.

Wi, mezanmi, nou nan dènye bout la. Jan prezidan *Harry Truman*, 33zyèm prezidan ameriken an, de 1945 a 1953, te konn di : «*The buck stops here !* » (Se la a pou dola a rive, li p ap fè youn pa di plis). Se youn fason pou l te di, fòk gen youn desizyon ki pou pran epi m ap aksepte tout responsablite a. Li te tèlman kwè nan sa l te di a, ke l te fè ekri sa pou li byen klè, ak gwo lèt fonse, li depoze l sou biwo l. Kote l vire je l sou chèz la dèyè biwo a, se « **The buck stops here** » ki t ap fikse l.

Li pa t nan okenn « *Mwen pa konnen, mwen pa kapab, se pa fòt mwen !* » Pawòl nou tande twò souvan nan bouch Ayisyen lè yo pa vle aksepte responsablite yo jansadwa, menm jan y ap fè l tout lasent jounen bò lakay la, sitou lè se gwo chèf ki responsab pou tout tenten, bann eskandal k ap fèt yo. Se pa zafè k regade yo. Enben, jan yo di pawòl la : « *Tout priyè gen amèn, osnon ensiswatil* ».

Kilès ki ta kwè sa, nan youn sèl semèn tou sa n ap ekri e ke anpil lòt ekri tou nan jounal, k ap sikile sou rezo sosyo, k ap repete nan radyo, nan televizyon toupatou ta pran lari entènasyonal konsa. Bri a tèlman fò, sitirèz nan gouvènman nan Wachintonn oblije pran pozisyon, epi menm moman an youn maladi latranblad pran CORE Gwoup, la nan Pòtoprens, byen souvan youn bann initil ki, yo menm tou, di yo pa ka ret dèyè, paske y ap parèt twò lèd.

Wi, depi lendi 7 desanm nan, gwo jounal Santo Domingo, an Repiblik dominikèn, te vin ak youn atik ki detaye sa k ap pase ann Ayiti jouk li ive di :« *Se youn peyi ki fayi* » kòmsi li pa menm egziste ankò, eksepte pou tou sa k pa bon. Se te youn souflèt marasa pou minis Afè etranjè Ayiti a, Klod Jozèf (Claude Joseph), ki te fèk pase tout youn semèn lòtbò a alatèt youn delegasyon 50 mounn, depanse anviwon 75 mil dola ($75 000.00) sou do malere Ayiti k ap mouri anba grangou.

Fòk mwen di nou ke minis la, byen awogan, te mande piblikman pou Repiblik dominikèn sispann pale Ayiti mal, paske sa pa bon pou imaj peyi a. Epi l te rankontre ak nouvo prezidan dominiken an, *Luis Abinader*, ki pa manje anyen k frèt nan fè regleman ak bann ofisyèl dominiken ki t ap benyen nan kòripsyon. Menm frè ak sè prezidan li ranplase a, *Danilo Medina*, gentan pran youn kout prizon, byen ke yo an rezidans siveye kounnye a.

Enben, Claude Joseph pa janm di anyen sou sa k te diskite ak prezidan dominiken an. Men kanmenm li fè deklarasyon pou l di ke se menm politik prezidan *Abinader* a ke prezidan Jovnèl Moyiz (Jovenel Moïse) ap pratike ann Ayiti. Ou kwè n byen tande ? Menm jan ak kòlèg li an Repiblik dominikèn, JoMo ap ranmase bann vòlè ofisyèl yo, flank yo nan prizon. Eksepte li panko rive sou li menm ak madanm ni.

Nou menm, nou kwè se pou fèmen bouch Claude Joseph ak tout gwo otorite ann Ayiti k ap plimen poul la jan y ap fè l la ki fè gwo atik sa a parèt nan *Lisin Diario*. Sa k pi bèl la, le landmen, kivedi nan madi 8 desanm, *Le Nouvelliste*, nan Pòtoprens, gentan tradui sa an franse kòrèkteman epi pibliye l. Nan mèkredi, *Haïti-Observateur*, nan Nouyòk, blayi koze

Pyè Richa Diplan

a an premye paj avèk gwo tit sa a : « ***Un journal dominicain tire la sonnette d'alarme*** – *Ēchec du chancelier haïtien essayant de tromper l'opinion publique* ».

Se anpil verite *Listin Diario* lage atè, an kòmansan pa youn peyi ki an fayit e k ap fè bak nèt ale, pase pran sitiyasyon ensekirite ki blayi toupatou jiskaske menm diplomat oblije pran anpil prekosyon pou yo pa victim. Se ti detay journal la pa bay, monte jouk nan ansasinay Mèt Monferye Dòval (Monferrier Dorval), nan dat 28 out la, bò kay prezidan an, desann sou sa k ap pase depi youn mwa avèk kidnaping pou lajan ki vin tounen youn konmès. Epi Lapolis pa ka koresponn ak gang yo ki gen pi bon zam pase polisye yo. Men ki klas gouvènman ki gen ann Ayiti, ki se « *youn menas pou vwazen l* ». kivedi Repiblik dominikèn. Epi jounal la tèmine ak pawòl sa a : « *Prezidan Abinader di li pa ka sipòte pwoblèm sa a* ».

Abse sou klou pou prezidan lakay la, paske apre kout po kann ak tout foumi li pran nan jounal dominiken *Listin Diario* a, nan lang panyòl, nan lendi, ki reprann an franse nan madi avèk *Le Nouvelliste*, epi ki vin ranfòse nan mèkredi nan *Observateur*, nou konprann li ta jwenn youn ti kanpo nan jedi. Enben se jou sa a sitiyasyon an pral vrèman anpire, paske se ak gwo kout angle yo pase pran l. Pa dirèkteman, men tout mounn wè nan jwèt la. Epi se pa kesyon jounal k ap pale. Si n te kanpe, pran ti chèz ba nou paske gen mounn ki ka fè sezisman, mwen pa vle n al tonbe sou kont mwen.

Jou jedi 10 desanm nan se te *Jou entènasyional dwa mounn*. Vwala ke se jou sa a ke gouvènman ameriken an chwazi pou l rantre nan won sou kesyon Ayiti a. Epi bagay ki pi dwòl se sou dosye Lasalin nan yo louvri zam yo. Alòske masak Lasalin nan fin fèt

Jimi Babikyou Cherizye

depi mwa novanm 2018. Te gen 10 desanm 2018, nou ta ka di sa te twò pre yo pa t ko gen tout detay sou sa k te pase a, byen ke nou menm ki chita jouk nan Bwouklin, Nouyòk, nou te deja okouran. *Passons*, kòm yo di an franse, *il ne faut pas chercher la petite bête*. Men 10 desanm 2019 pase tou epi Ameriken pa di kwink nan masak Lasalin nan. Sa k pran yo ane sa a ?

Mezanmi, se pa ti jwèt. Se *U.S. Treasury Department, Office of Foreign Assets Control* — se pa gwo non pou touye ti chen — ki mete sanksyon, sètadi ki kondane adistans, e deklare pinisyon pou twa (3) gwo bawon ann Ayiti, tou le 3 byen konekte ak prezidan Moyiz. Wi, Ofis Trezò ameriken, ki kontwole kesyon lajan ak lòt peyi, lage gwo akisazyon sou Fednèl Moncheri (Fednel Montchéry), Jozèf Pyè Richa Diplan (Joseph Pierre Richard Duplan), 2 gwo ofisyèl Leta ki t ap travay pou prezidan Moyiz dirèkteman nan ane 2018 la. Epi gen youn 3zyèm tou, sa a pi byen koni toujou pase 2 premye yo. Se Djimi Serizye (Jimmy Cérizier), ke nou tout konnen sou non Babekyou (Barbecue).

Selon sa Ameriken yo di se 3 mesye sa yo ki te responsab pou mask Lasalin nan, kote plis pase 70 mounn te ansasinen, fanm, ti mounn piti, gran mounn sou baton pami yo. Bandi yo te konmèt anpil kadejak tou, epi boule youn bann kay malere. Poutan Lajistis pa janm fè anyen nan sa. Men Trezò ameriken k ap repete tou sa n konnen depi dik dantan. Men kòm pawòl la di, li pa janm twò ta pou chen fou.

Antouka, sou kesyon Lajistis la, n ap ajoute pou Trezò ameriken an ke lè te gen youn minis Lajistis ki te soti pou fè arete gang nan mwa jiye lane sa a, prezidan an te mande mete l atè touswit. Se konsa Likmàn Delil (Lucmane Delille) te pèdi djòb minis Lajistis la le 10 jiyè, gen 5 mwa de sa, lè li te di se pa posib pou gang ap fè demonstrasyon nan lari, zam nan men. Lè sa a se « *Gang federe* » ki t ap opera. Epi kilès ki òganize « *Gang federe* » yo, ansanm ak branch ki reprezante yo a, « *G-9 anfanmi ak alye* » ? Se Babekyou li menm, gwo gangstè devan Letènèl.

Se youn fason pou m di mesye gouvènman ameriken sa yo ke pwovèb la di « *Le poisson pourrit par la tête !* » Kesyon pran sanksyon kont mounn k ap egzekite lòd chèf yo san yo pa touche chèf la se youn ipokrizi. Epi tou, ale wè, mesye sa yo ka menm pa gen kont anbank Ozetazini. Kidonk, sanksyon kont yo a kapab youn afè de dan pouri ki pa menm gen fòs sou bannann mi. Se tou youn fason pou m di se « *Nèg Bannann nan* » menm ki mèt koze a, ki responsab tout briganday, deblozay ak ansasinay. Li lè pou y aksepte ke yo responsab tou pou tou sa k ap pase ann Ayiti kounnye a, paske depi swa-dizan zanmi yo opouvwa ann Ayiti a, yo te fèmen je sou tout move zak li konmèt yo.

Men pou fini ak semèn eks-

Fednèl Moncheri

traòdinè sa a, nou pa ka kite samdi pase san mwen pa di sa k rive jou sa a. Vwala ke mesyedam CORE Gwoup la ki parèt ak kominike pa yo pou yo di « *Sa se twòp atò* », Jovnèl Moyiz al twò lwen. Kijan sa ?

Enben se 2 dènye dekrè 26 novanm yo, sitou kote li met sou pye « *Agence d'intelligence nationale* » la, « *ANI* », pou l gen plis libète pou l voye nouvo tontonmamout li yo al maspinen tout mounn ki konprann yo ka kritike l, osnon fè manifestasyon, menm pale an kachèt kont li. Asireman, nou konnen ke diplomat ki nan CORE Gwoup yo se anbasadè sèten peyi ak òganizasyon entènasyonal ki nan Pòtoprens : Almay, Brezil, Espay, Etazini, Kanada, Lafrans avèk reprezantan Inyon ewopeèn (UE), Ōganizasyon Eta ameriken (OEA) epi Ōganizasyon Nasyon Zini (ONU). Jan nou wè l la, se kòm si m ta di nou peyi ki di se peyi demokratik yo ye reprezante nan CORE Gwoup la.

Kòm se ekip sa yo ki t ap kore Jovnèl Moyiz depi tout tan sa a, n ap mande sa k pral pase msye ki vin twouve l kanpe pou kont li, prèske toutouni, apre yo fin dezabiye l byen dezabiye nan laprès nasyonal e entènasyonal. Sa k pral rive l pandan ke zanmi l yo nan Wachintonn, ki wè *Joseph* «*Joe* » *Biden* ak *Kamala Harris* appèse sou yo, kouri lage l san gad dèyè? Se poutèt sa mwen di :

Pita pi tris !
TiRenm
GRENN PWONMENNEN
16 desanm 2020

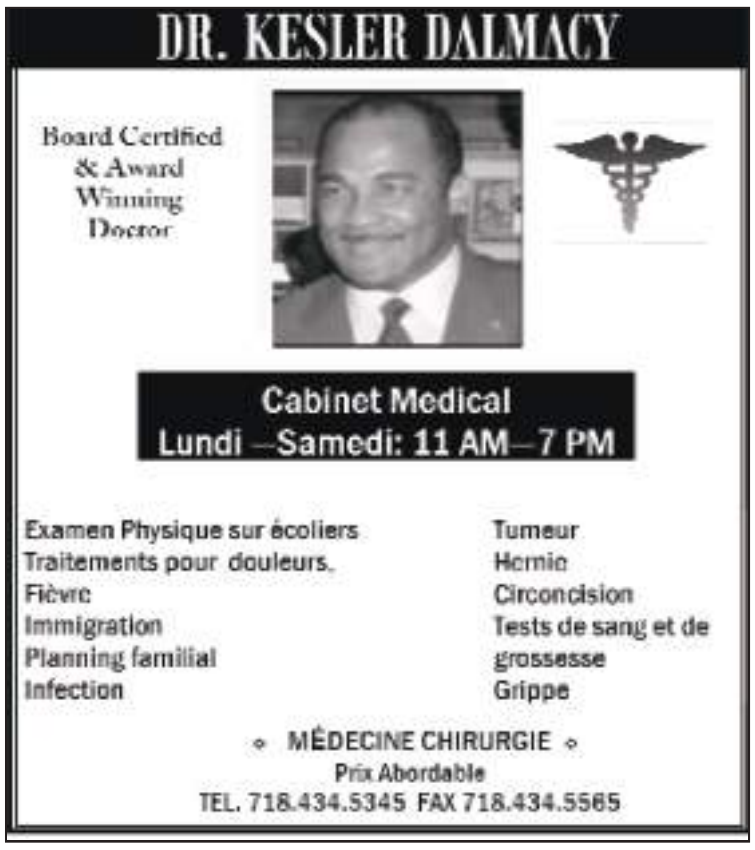

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 7

HAPPENINGS!

Continued from page 1

Treasury Department Office of Foreign Assets Control chose December 10, Human Rights Day, to announce sanctions against Fednel Monchéry and Joseph Pierre-Richard Duplan, as well as against Jimmy Chérizier, nicknamed Barbecue. But invoking the Global Magnitsky Human Rights Accountability Act against them may be symbolic because they probably have no funds or assets in the U.S, to be seized or frozen. It is also doubtful that they are holders of U.S. visas to be annulled. One wonders whether President Moïse himself, who had ordered the massacre, is immune of U.S. sanctions. Certainly, the sanctions would have had the desired consequences if applied to him. Alternatively, is Treasury waiting for the end of Moïse's term in office to target him also?

Nonetheless, the U.S. implicitly acknowledges involvement of government at a high level in the massacre that snuffed out the lives of more than 70 people, including innocent women, children, and elderlies. But why did the U.S. wait so long to act, though information of government involvement in the massacre was known soon after it occurred. Even the United Nations Security Council was fully briefed about it in July 2019 and issued a statement calling for accountability on the part of those involved. Why did the Trump administration allow Human Rights Day 2018 and 2019 to slip by without acting on such a gruesome act?

Monchéry and Duplan were high-ranking government officials when the crimes were committed. As Director of the Interior Department and local authorities, equivalent to Homeland Security in the U.S., Monchéry was a senior official overseeing the municipalities and rural authorities countrywide. As for Duplan, he was the representative of the president for the Western Department that includes Port-au-Prince. In other words, his actions carried the seal of approval of the presidency.

Both were denounced in a report of the Central Directorate of Judicial Police (French acronym DCPJ) as being implicated in the La Saline massacre. Yet, they were kept in their posts for months. Only mounting civil society pressure had forced the government to relieve them of their duties, but they never stood trial for their crimes. In fact, it is rumored that they are still in close touch with the president and even may still be on the take under the table for work done for the Executive.

As for Chérizier, a former police officer, dismissed from the Police for actions unbecoming a police officer, he became a powerful gang leader even before the massacre. A warrant for his arrest has been outstanding for nearly two years, but he roams around unmolested, posting videos, even one in which he boasts about his support for President Moïse "until February 7, 2021, then we'll reappraise our position." Recently, in another video, he presented Obed "Kiki" Joseph who, he said was responsible for the kidnapping/murder of Evelyne Sincère, the 22-year-old student who has become a cause célèbre in Haiti and beyond. In addition, he turned it over to the Police.

Since the La Saline massacre, other such actions in shantytowns around Port-au-Prince have been attributed to Barbecue, who even had Police armor-plated vehicles at his disposal in carrying out murderous raids in communities considered hostile to the Chief of State. Consider also that Barbecue has staged parades with armed gang members through the neighborhood of Grand Ravine in the southern part of the capital, as well as in downtown Port-au-Prince. He officially set up the "Federated Gangs." with its flagship organization "G-9 Family and Associates," which is registered as a non-profit organization at the Ministry of Social Affairs.

Jimmy Chérizier under sanction.

In its filings of December 10, the Treasury Department, repeating what has been reported umpteenth time, provides incriminating information about gang violence and Haiti's Judiciary laxity in dealing with human rights violators. Read on: "The Judiciary does not prosecute those responsible for attacks on civilians. . . . These gangs, with the support of some Haitian politicians, repress political dissent in Port-au-Prince neighborhoods known to participate in anti-government demonstrations." Furthermore, "in exchange for executing attacks designed to create instability and silence the Port-au-Prince population's demands for improved living conditions, gangs receive money, political protection and enough firearms to reportedly make them better armed than the Haitian National Police."

Certainly, the administration has been aware of all this for some time, for Ambassador Michele Sison must have filed timely reports to headquarters on happenings on the ground in Haiti. Yet, the Haitian officials have been cuddled by Washington all along. Would that make the Trump administration an accomplice?

Vaguely, the U.S. Treasury statement mentions "some Haitian politicians" who use the gangs "to suppress political dissent" and a Judiciary, which does not prosecute. Let us be more specific. Last July when gangs allied with Barbecue staged a major demonstration in Port-au-Prince, firing shots in the air, they were not disturbed by the Police, which usually break up civilian protests with tear gas, rubber bullets, and even live ones at times.

When then Justice Minister Lucmane Delille denounced such display and announced that he would undertake action against the gangs in general, President Moïse ordered him fired immediately. In addition, that was done, just five months ago, on July 10. Forget the propaganda of Bocchit Edmond, recently named in charge of the Haitian Embassy in Washington, who said the president couldn't be involved in Justice matters, for it operates independently.

Anyway, there should be no tiptoeing by the U.S. Treasury – and the State Department, which must be involved in the latest action about Haiti— around the "Haitian politician" who is behind the mayhem in Haiti. Sanctions against him would be more meaningful because he and members of his family do have assets in the United States that could be targeted by the Magnitsky Act. That is why I say the latest U.S. action is more symbolic than real.

Would it be that outgoing President Trump is signaling to incoming President Joseph Biden that on being sworn-in, he should urgently deal with the Haitian situation? But in the month remaining to his mandate until January 20, President Trump can deal with a situation that he allowed to deteriorate in Haiti under his watch. After all, he is still on "You're fired" mode, as happened on Monday with his Attorney General William "Bill" Barr with whom he has had a falling out. Obviously, he cannot act the same way with Jovenel Moïse, but he can diplomatically bring his support to those who oppose "The Banana Man's" intent to stay in power pass his constitutional mandate of February 7, 2021, and issuing decrees portending a Police State.

Anyway, there's time for Washington to clean up the mess it helped create in Haiti. And not only by issuing high morally sounding statements without meaningful follow-up.

RAJ, 16 December 2020, at raljo31@yahoo.com

The CORE Group of Foreign Diplomats against President Moïse's decrees

Two days after the statement from the U.S. Treasury announcing sanctions against Haitian officials closely allied with President Jovenel Moïse, the CORE Group in Port-au-Prince issued a statement to denounce the last two decrees of the Haitian Head of State, who apparently intends to create a Police State in the remaining two months of his constitutional mandate.

On December 12, the diplomats of the CORE Group, who have been supportive of the Haitian president all along, broke with him, stating "these two presidential decrees, taken in areas that fall within the competence of a Parliament, do not seem to confirm in certain fundamental principles of democracy, the rule of law and the civil and political rights of citizens."

To be noted the CORE Group is composed of ambassadors of Brazil, Canada, France Germany, Spain, the United States, as well as of representatives of the European Union, the Organization of American States, and the United Nations. In other words, they embrace the Diplomatic Corps of Western nations in Haiti and act as a parallel government.

Of the two decrees mentioned, the "Agence d'Intelligence Nationale" (ANI), or National

Continued to page 12

DE BROSSE & STUDLEY, LLP

Richard A. De Brosse

Attorney at Law

ACCIDENTS * REAL ESTATE MALPRACTICE

182-38 Hillside Avenue **(Suite 103)**

Jamaica Estate, N.Y. 11432

Tel.: 718-658-3000. Fax 658-658-3187

rdebrosse@QueensLegalPlaza.com

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 8

PRAN PREKOSYON, RETE LAKAY OU!
PA VWAYAJE PANDAN SEZON FÈT SA A.

Lè w vwayaje sa mete ou, pwòch ou yo ak kominote w lan an danje pou vin malad epi simaye COVID-19.

Si w oblije vwayaje, ou dwe pare pou fè tès COVID-19 epi pou mete tèt ou an karantèn lè w retounen.

Pou jwenn plis enfòmasyon sou COVID-19, ale sou nyc.gov/health/coronavirus.

Pou dènye enfòmasyon yo sou restriksyon sou vwayaj nan Eta New York, ale sou ny.gov/traveladvisory.

NYC Health
Bill de Blasio
Majistra
Dave A. Chokshi, MD, MSc
Manm komisyon

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UNE FIN DE RÈGNE ANNONCÉS

Le régime PHTKIiste bute sur une succession d'échecs

Jovenel Moïse peut-il résister jusqu'au 7 février 2021 ?

Suite de la page 4

en Haïti, le journal dominicain, Listin Diario allait infliger une méga gifle au régime Moïse-Jouthe. Non seulement cet organe de presse a dénoncé, avec véhémence, l'insécurité, notamment les assassinats commandités et les kidnappings d'État, qui battent leur plein en Haïti, en sus de la mauvaise gouvernance institutionnelle, il a exposé la tolérance dont les dirigeants haïtiens bénéficiaient de la communauté internationale. Alors que, souligne le même article, les missions diplomatiques elles-mêmes se voient obligées de prendre des mesures restrictives pour protéger leurs personnels, exposés eux aussi au phénomène du kidnapping contre rançon.

À signaler que, si occasionnellement, des diplomates de l'Union européenne, comme, par exemple, les ambassadeurs de France, Élizabeth Béton et José Gomez, ou encore l'ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suisse en Haïti, Jean Luc Virchaux. Attirons surtout l'attention sur le discours de ce dernier, le 1er août, 2018, dans le cadre de la célébration du 727e anniversaire de la Confédération suisse, qui coïncidait avec la fin de son tour de service. Sans langue de bois, M. Virchaux estimait qu'il était opportun de suggérer « un changement

Jean Raynald Lubérice, un Ph. D qui se comporte comme s'il a perdu le Nord.

profond du système politique haïtien ». Car pour lui, faire un replâtrage équivaudrait à placer des cataplasmes sur une jambe de bois.

De son côté, suite aux dispositions prises par Jovenel Moïse pour organiser des élections faites sur mesure pour PHTK et lui-même, en sus de l'orchestration d'un référendum, phase préliminaire à sa réforme constitutionnelle, l'ambassadeur Gomez n'a pu être plus direct. Selon lui, de telles opérations ne sont pas possibles alors que les gangs armés font la loi dans certains quartiers du pays. Aussi bien faute de mise à jour de la liste électorale. Car la compagnie Dermalog qui a la responsabilité d'assurer cette tâche ne peut le réaliser en temps réel. Donc, pas moyen d'assurer un scrutin juste, honnête et démocratique dans de telles conditions.

Jovenel Moïse et la première dame, Martine Joseph, en fin de règne, remettent leur sort à des Ph.D politiquement et diplomatiquement maladroits.

Quant à l'ambassadeur américain, faisant l'écho de la position du Département d'État, le

Jimmy Chérizier, dit Barbecue, à la recherche d'une cachette hors d'Haïti.

langage sibyllin était plutôt à l'honneur. Dans ses tweets émis pour la consommation locale, en Haïti, Mme Michele Sison, tout en soulignant la nécessité d'avoir des élections en temps opportun, suggère qu'elles soient tenues «aussitôt qu'elles soient techniquement possibles ». Après plus de huit mois depuis que le Parlement a été « constaté caduc» par le président haïtien, en vertu d'une politique menée délibérément pour se donner l'opportunité de diriger le pays par décret, la cheffe de la diplomatie américaine, en Haïti, ainsi que la représentante du secrétaire général des Nations Unies dans le pays, Helen La Lime, sont restées muettes.

Silence du CORE Group face à l'insécurité et aux assassinats

En tout cas, face à la montée de l'insécurité, la campagne d'enlèvements contre rançon et d'assassinats d'État, dont celui de Me Monferrier Dorval, le bâtonnier des avocats de Port-au-Prince, a déclenché un tollé international, le sentiment de profonde indignation et la condamnation sans appel auxquels on était en droit de s'attendre, surtout auprès de ces deux dernières entités, ne se sont pas manifestés avec rigueur.

On comprend bien pourquoi, suite aux révélations faites dans l'article du Listin Diario, en date du 7 décembre 2020, le CORE Groupe, regroupant les ambassadeurs américain, canadien, allemand, brésilien, la représentante

Suite en page 14

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 9

AVANCE-T-ON VERS LA DÉBANDADE AU PALAIS NATIONAL ?

Stratégie d'évacuation rapide des assassins

Aller vite en besogne avant le 7 février 2021

Suite de la page 1

elle, n'était-ce son manque d'aplomb, il ne serait pas allé jusqu'à faire, à la radio, des révélations relatives à la vidéo de l'assassinat qui lui a été transmise moins de cinq minutes après la mort du bâtonnier. Selon Mme Moïse, les gens commençaient à oublier toute l'affaire, si son mari n'avait décidé, de par lui-même, de faire de telles révélations. C'est pourquoi, elle demande au président de faire tout en son pouvoir pour libérer les accusés avant la fin de l'année.

Aucune possibilité d'attendre jusqu'au 7 février

Martine Moïse se démène pour faire libérer son chauffeur et ses amis du Pénitencier, parce que, comme son mari et son entourage, tout le monde craint la date du 7 février 2021. En dépit des déclarations faites de temps à autre par celui-là et les membres de son entourage, revendiquant la date du 7 février 2022 comme étant le délai légal de la fin de son mandat constitutionnel, en réalité l'équipe au pouvoir a les yeux bien fixés sur la même date, en 2021.

En effet, depuis environ 72 heures, on a constaté une sorte de branlebas ai Palais national et à la résidence privée des Moïse, à Pèlerin 5, tout le monde semblant s'activer, en vue d'une mobilisation, c'est-à-dire, de se préparer à vider les lieux, même sans préavis.

Selon ce qui se répète, dans les milieux proches de la famille présidentielle, celle-ci n'entend pas prendre de chance, car ne sachant pas sur quoi pourrait déboucher la situation. En tout cas, vu la détermination affichée par les partis d'opposition et les différents secteurs du pays mobilisés quasiment en permanence contre le chef de l'État et faisant campagne tambour battant pour exiger son départ du pouvoir, le 7 février 2021, Jovenel Moïse et sa famille politique n'excluent pas la possibilité de s'en aller avant cette dernière date. D'où la détermination manifestée par Martine Moïse de faire sortir son chauffeur de prison avant la fin de l'année.

Un verdict de mise en liberté

À l'insistance de la première dame, Jovenel Moïse estime devoir choisir un magistrat pour rendre un jugement de mise en liberté en faveur des hommes accusés de l'assassinat de Me Dorval. Pour cela, on laisse croire qu'il aurait déjà sollicité l'intervention du président du Tribunal de première instance de Port-au-Prince, le juge Bernard Saint-Vil, pour que ce dernier fasse choix d'un juge d'instruction, en vue de traiter le dossier.

Il semble que Me Saint-Vil n'ait pas encore trouvé la formule qui lui permettrait d'obtempérer à la demande du Palais national. On prétend encore que ce dernier n'a, toutefois, pas écarté la possibilité de donner satisfaction à la famille présidentielle.

D'autre part, ayant pris vent des démarches entamées auprès du président du Tribunal de première instance de Port-au-Prince, certains membres du Barreau de la capitale surveillent de près les activités à cette Cour. Surtout que certains avocats, mis au courant de telles démarches, estiment, à priori, qu'il y a fort à parier qu'une « *offre indécente qui ne peut être refusée* » aurait déjà été faite. Serait-ce encore un cas de « *Nèg pa fè bak devant greenback*»?

Jovenel et Martine, cap sur l'Europe ?

Il semble que les démarches longtemps entamées, en vue de trouver un lieu d'asile pour le couple présidentiel haïtien, s'accélèrent depuis plus d'une semaine et que celui-ci compterait mettre le cap sur l'Europe.

Dans les milieux intimes de la présidence, on affirme qu'aucune décision n'a encore été prise quant à l'ultime choix du séjour en exil des époux Moïse. D'aucuns font croire que l'Espagne serait pays choisi par eux pour passer leur exil doré. Bien que le Portugal resterait un second choix. En tout cas, on se rappelle que le couple avait fait l'acquisition de deux villas, une dans chaque pays.

En attendant, Jovenel Moïse et la première dame n'aimeraient pas quitter le pays en catastrophe sans s'assurer de l'évacuation heureuse de leurs proches, surtout ceux qui ont exécuté leurs sales besognes.

L.J.

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 10

ÉDITORIAL

Crimes contre l'humanité : Rendez-vous à la Haute Cour de Justice internationale ?

Ici, à *Haïti-Observateur*, depuis qu'ont été perpétrés les massacres d'État, surtout à La Saline, à Cité Soleil, à Carrefour Feuilles, au Bel-Air et ailleurs, à la capitale haïtienne et dans d'autres villes de province, on n'a cessé de claironner la poursuite des criminels au pouvoir, en Haïti, auprès de la Haute Cour de Justice internationale. Cette menace a été également lancée, timidement, certes, par les Nations Unies, suite à l'enquête menée sur des tueries ayant fauché la vie de plus de 70 personnes. Après la dernière décision de l'Office du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor américain (OFAC), cette perspective se précise.

À La Saline, un des grands bidonvilles de Port-au-Prince, les crimes dont font mention les autorités américaines remontent au mois de novembre 2018. Plus de deux ans se sont écoulés, soit deux anniversaires passés de la Journée universelle de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais c'est à la date de la commémoration de cet événement, le 10 décembre 2020, que le Département d'État américain, par le truchement de l'OFAC, a laissé tomber le verdict, tel un couperet, sur trois hommes proches du Palais national, parmi eux deux officiels du gouvernement : Fednel Monchéry, alors directeur général du ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales; Joseph Pierre Richard Duplan, à l'époque délégué départemental de l'Ouest; et Jimmy Chérizier, dit Barbecue, ex-policier expulsé de l'institution policière pour comportement indigne d'un policier, sont frappés du blocage de leurs avoirs (biens immobiliers et comptes en banque), s'ils en ont dans ce pays. La mesure prise à leur encontre prévoit aussi l'interdiction de fouler le sol américain.

Ce communiqué de l'OFAC, qui vise des violateurs au même titre en Russie, au Yemen, en Eurasie, aussi bien que dans l'hémisphère occidental et du Moyen-Orient, s'appuie sur la Loi globale Magnistsky relative à la responsabilité en matière de droits de l'homme et vise les auteurs de « *graves violations de droits de l'homme et de corruption* », dans le cas haïtien, spécifiquement Monchéry, Duplan et Chérizier, des hommes proches du régime Moïse-Jouthe.

Tout en se félicitant de la solidarité de leurs partenaires diplomatiques, notamment le Royaume Uni et l'-Union européenne (UE) ayant adopté de « *nouvelles autorités de sanctions, créant un cadre mondial puissant pour cibler les violations des droits de l'homme* », les États-Unis attirent l'attention sur les « *(...) abus graves des droits humains en Haïti* ». Aussi soulignent-t-ils, dans le même document, ces « *abus graves* », non seulement de la part de ces « *trois mousquetaires* » du Palais national, spécialistes de crimes d'État, mais aussi, et surtout, ceux-là qui se sont rendus responsables, les preneurs de décisions dans le pays.

Pour les besoins de l'argumentaire, qui sera éventuellement présenté à la Haute Cour de Justice internationale, concernant MM. Monchéry, Duplan, Chérizier et consorts, il faut rappeler leurs forfaits.

En effet, Jimmy Chérizier a planifié, participé et mené les attaques perpétrées à La Saline et ailleurs, à la capitale haïtienne, y compris, tout récemment encore, celles qui ont été dirigées sur les résidents de Delmas 2 et 3, ainsi qu'à Bel-Air, qui se sont soldées encore par des civils tués, des blessés et plusieurs maisons incendiées. Une de ces descentes des gangs de Barbecue a duré cinq jours.

Quant à Fednel Monchéry, il a joué le rôle de fournisseur d'armes et de munitions aux gangs armés, ainsi que de véhicules blindés servant d'appui à ces attaques. Monchéry est connu pour être l'architecte intellectuel des attaques livrées sur La Saline et d'autres quartiers défavorisés de Port-t-au-Prince.

De son côté, Joseph Pierre Richard Duplan s'est spécialisé dans la distribution d'armes et d'uniformes de la Police aux bandits engagés par le pouvoir dans l'exécution de ces crimes.

De toute évidence, le document de l'OFAC dénonçant ces trois hommes, exécutants des basses œuvres du Palais national, met en évidence la volonté d'œuvrer pour que soient engagées des poursuites futures contre les auteurs de ces massacres, placés sous la rubrique « *crimes contre l'humanité* ». Car la manière dont sont décrites les accusations portées contre le trio Chérizier, Monchéry et Duplan ne laisse aucun doute que les commanditaires des massacres des bidonvilles de Port-au-Prince et d'Haïti ne pourront pas courir indéfiniment. En ce sens, il y a fort à parier qu'ils ne seront pas aussi chanceux que les assassins qui ont semé le deuil, sous Jean-Bertrand Aristide, ainsi que ceux qui ont perpétré de telles infractions au cours de ces dernières années.

Sous François Duvalier, les tontons-macoute, qui accumulaient crimes sur crimes, durant le régime *kann kale*, étaient déliés de toute responsabilité de la part de Papa Doc. Ce dernier disait d'eux qu'ils étaient des « *mineurs* », arguant qu'ils maltraitaient, emprisonnaient et exécutaient les ennemis de son gouvernement à cause de lui. La situation n'est pas différente de celle de Jovenel Moïse, dont les lieutenants, aujourd'hui, font des crimes par procuration. Si ceux qui commettent des crimes pour Jovenel Moïse et la première dame ont des responsabilités dans les forfaits qu'ils exécutent, les vrais coupables restent les exécutants.

En clair, les hommes de main du Palais national, qui assassinent et kidnappent, ne jouiraient de l'impunité s'ils commettaient ces crimes pour eux-mêmes. Ils se retrouveraient en prison purgeant leur peine pour les crimes commis, sinon ils s'abstiendraient d'y participer. Surtout que des sources dignes de foi font savoir que des séances de planification des crimes d'État, perpétrés sous le régime PHTKiste, sont tenues avec la première famille, afin d'en arrêter les derniers mots d'ordre. Tel a été aussi le cas pour l'assassinat de Me Monferrier Dorval, le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince, assassiné en sa résidence située à Pèlerin 5, le 28 août, non loin de celle, privée, du chef de l'État.

Selon toute vraisemblance, les mises en place sont déjà là, rendant incontournable un rendez-vous des criminels présentement au pouvoir, en Haïti, avec la Haute Cour internationale de Justice. La justice est déjà restée trop longtemps en souffrance.

HAITI OBSERVATEUR

Haïti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, N
Y 11435-6235Tél.
(718) 812-2820

SUBSCRIPTION FORM
BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Haïti
Haïti-Observateur
98, Avenue John Brown, 3ème étage
Port-au-prince, Haïti
Tél. (509) 223-0789 ou
(509) 223-0785

CANADA
Haïti-Observateur
Gérard Louis Jacques
514.321.6434
12 Haïti OR Canada
12213 Joseph Cassavant
Montréal H3M2C7

EUROPE, AFRIQUE ET ASIE
Un service spécial est assuré à partir de Paris. L'intéressé doit s'adresser à:
Jean Claude Valmon
13 K Avenue Foldheim, Rt Rt Appt. 41
93310 Le Pre ST. Gervais France
Tél. (33-1) 43-63-28-10

ÉTAT-UNIS
1ère classe
48.00 $ US, pour six (6) mois
90.00 $ US, pour un (1) an

AFRIQUE ET ASIE
553.00 FF, pour six (6) mois
1005.00 FF, pour un (1) an

CARAÏBE ET AMÉRIQUE LATINE
1ère classe
$73.00 US, pour six (6) mois
$160.00 US, pour un (1) an

EUROPE
73 EUROS, pour six (6) mois
125 EUROS, pour un (1) an
Par chèque ou mandat postal en francs français

Name/Nom
Company/Compagnie
Address/Adresse
City/Ville State/État
Zip Code/Code Régional Country/Pays
Tous les abonnements sont payables d'avance par chèque ou mandat français

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 11

EDITORIAL

Crimes against Humanity: Rendezvous with the High Court of International Justice?

Here, at the Haiti-Observateur, ever since the State massacres were perpetrated, especially in La Saline, Cité Soleil, Carrefour-Feuilles, Bel-Air and elsewhere, in the Haitian capital, and in other major cities, we have maintained that the prosecution of the criminals in power in Haiti should reach the High Court of International Justice. Timidly, the same has been expressed by the United Nations, especially following the investigation into the killings that claimed the lives of more than 70 people at La Saline. With the latest decision of the Office of Foreign Assets Control of the U.S. Department of the Treasury (OFAC), this perspective is becoming clearer.

In La Saline, one of Port-au-Prince's major shantytowns, the crimes reported by the U.S. authorities date back to November 2018. Two anniversaries of the Universal Declaration of Human Rights Day have passed since. However, it was on the anniversary of this event this year, on December 10, that the U.S. State Department, through the OFAC, dropped the verdict, targeting three men closely tied to the National Palace. Fednel Monchéry, then Director General of the Ministry of the Interior and Territorial Collectivities; Joseph Pierre Richard Duplan, then Departmental Delegate for the West; and Jimmy Chérizier, known as Barbecue, an ex-police officer expelled from the institution for behavior unbecoming a police officer are hit with sanction. This action entails the freezing of their assets (real estate and bank accounts), if they have any in the United States. They are also prohibited from entering the U.S.

The OFAC statement, which targets similar violators in Russia, Yemen, Eurasia, as well as in the Western Hemisphere and the Middle East, is based on the Magnistsky Global Law on Human Rights Accountability and targets the perpetrators of "serious human rights violations and corruption." In addition, in the Haitian case specifically, Monchéry, Duplan and Chérizier, all closely tied to the Moïse-Jouthe regime, are targeted.

On the anniversary of Human Rights Day, this year the United States welcomed the solidarity shown by its diplomatic partners, including the United Kingdom and the European Union (EU) in adopting "new sanctions authorities, creating a powerful global framework for targeting human rights violations." But at the same time, the United States draws attention to the "serious human rights abuses in Haiti," highlighting not only the actions of the "three musketeers" of the National Palace, specialists in State crimes, but also, and more importantly, pointing fingers at the decision-makers who must, above all, be blamed.

For information and to buttress argument as the case of Messrs. Monchéry, Duplan and Chérizier, et al eventually makes it to the High Court of International Justice, it is necessary to recall their crimes. Indeed, Jimmy Chérizier planned, participated in and carried out the attacks perpetrated at La Saline and elsewhere in the Haitian capital, including, most recently, those against residents of Delmas 2 and 3, as well as Bel-Air, which resulted in the death of civilians, injuries too many and the burning of several houses. To be noted, one of these raids by Barbecue's gangs lasted five days.

As for Fednel Monchéry, he acted as a supplier of weapons and ammunition to the armed gangs, as well as armored vehicles used to support these attacks. Monchéry is known to be the intellectual architect of the attacks on La Saline and other impoverished neighborhoods in Port-au-Prince.

For his part, Joseph Pierre Richard Duplan specialized in the distribution of weapons and police uniforms to the bandits hired by the government to carry out these crimes.

Clearly, the OFAC document denouncing these three men, executing dirty work for the National Palace, highlights what must be done in not too distant a future to prosecute the perpetrators of these massacres that fit as "crimes against humanity". For, based on the manner that the charges against the Chérizier-Monchéry-Duplan trio are described, there is no doubt that those who ordered the massacres in the Port-au-Prince shantytowns and elsewhere will not forever escape from facing the music. We bet, this time, that they will not be as lucky as the assassins who caused so much mourning under Jean-Bertrand Aristide, as well as those who perpetrated such crimes against the residents of Delmas 2 and 3, as well as Bel-Air. There is no forgetting the hundreds of civilians killed, wounded and houses burned down, leaving many homeless. To be noted, one of these raids by Barbecue's gangs lasted five days.

Under François Duvalier, the Tontons-Macoute, who were commuting crimes non-stop for the regime were relieved of all responsibility by Papa Doc, who declare they were "minors," therefore not subject to reprimand because if they mistreated, imprisoned, and executed the enemies of his government, they were acting in his behalf. The situation is no different with Jovenel Moïse, whose lieutenants today commit crimes by proxy. If those who commit crimes for Jovenel Moïse and the First Lady are responsible for the crimes they commit, the main culprits remain their mentors.

Clearly, the henchmen of the National Palace who murder and kidnap would not enjoy impunity if they committed these crimes for themselves. Otherwise, they would have long been behind bars, serving their sentences for the crimes committed. With prison threats hanging over their heads, they would have abstained from participating in the crime syndicate. Moreover, reliable sources report that planning sessions for State crimes, committed under the TPHK, Bald-Headed regime, are usually held with the First Family, which gives the final orders. That was also the case for the assassination of Monferrier Dorval, Esq., the President of the Port-au-Prince Bar Association just this past August.

In all likelihood, everything is already in place as to the steps to be taken to secure appearance of the criminals currently in power in Haiti before the High Court of International Justice. It is unavoidable. For justice must be rendered to those who deserve it.

HAITI OBSERVATEUR

Haïti-Observateur
P.O. Box 356237
Briarwood, N
Y 11435-6235Tél.
(718) 812-2820

SUBSCRIPTION FORM
BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Haïti
Haïti-Observateur
98, Avenue John Brown, 3ème étage
Port-au-Prince, Haïti
tél. (509) 2234-0789 ou
(509) 223-0785

CANADA
Haïti-Observateur
Gérard Louis Jacques
514.321.6434
12 Haïti Oil Canada
12213 Joseph Cassavant
Montréal H3M3C7

EUROPE, AFRIQUE ET ASIE
Un service spécial est assuré à partir de Paris. L'intéressé doit s'adresser à:
Jean Claude Valbrun
13 K Avenue Fréchettes, Rt Rt Apt. 11
93310 Le Pre ST. Gervais France
Tél. (33-1) 43-63-28-10

ÉTAT-UNIS
1ère classe
48.00 $ US, pour six (6) mois
90.00 $ US, pour un (1) an

AFRIQUE ET ASIE
553.00 FF, pour six (6) mois
1005.00 FF, pour un (1) an

CARAÏBE ET AMÉRIQUE LATINE
1ère classe
$73.00 US, pour six (6) mois
$160.00 US, pour un (1) an

EUROPE
73 EUROS, pour six (6) mois
125 EUROS, pour un (1) an
Par chèque ou mandat postal en francs français

Name/Nom
Company/Compagnie
Address/Adresse
City/Ville State/Etat
Zip Code/Code Régional Country/Pays
Tous les abonnements sont payables d'avance par chèque ou mandat bancaire

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 12

HAPPENINGS!

Continued from page 7

Intelligence Agency, was forcefully denounced since day one by the Haitian press, all organs included, as well by political, social and religious organizations, as a "resurrection" of the S.D. (Service Détectives), the spy and murderous network of the Tontons-Macoute of François "Papa Doc" Duvalier. In the 1960s and '70s, the S.D. was responsible for turning Haiti into a vast cemetery and caused the brain drain whereby about 80% of Haiti's intellectuals and professionals fled into exile. Until now, Haiti suffers the deleterious effects of that era.

Coupled with ANI is the second decree about "Strengthening Public Security," as if the government finally woke up to the proliferation of gangs that are causing death and desolation throughout the land. In reality, it targets those who demonstrate against the increasingly unpopular regime, which is becoming more despotic.

President Moïse and his spokesmen seem to be on a fighting mood, as reflected by their responses to the CORE Group. Without mentioning the diplomatic corps, on Sunday, December 13, President Moïse responded to the foreign diplomats by stating that "I will not back down on the decrees. They are for the good of the population." During a visit in Ouanaminthe, in Haiti's Northeastern region where he inaugurated three solar pumps, donated by Taiwan —in Caracol, Phaeton and Ferrier—, he thundered that what he's doing is "Jovenel-style democracy, people can't say they feel threatened."

In a tweet on Sunday also, Renald Lubérice, Secretary General of the Cabinet Ministers' Council and right hand of President Moïse, said, "We have seen and heard enough. From our friends, we can accept some advice, but no lesson. All the lessons of the past have been harmful. If you have any doubt about that, look around at the current results."

More diplomatic, Prime Minister Joseph Jouthe was first to react to the CORE Group statement. In his tweet, he said: "I have seen the December 12 communique of the CORE group. I strongly believe that the CORE Group will continue to help us reflect about ways to stop the abuses of the armed groups spreading insecurity, terror, and mourning among so many families."

Oh, while in Ouanaminthe on Sunday, President Moïse reiterated his determination to hold onto power until February 7, 2022. The next few weeks promise to be quite eventful. Stay tuned!

RAJ, 16 December 2020

Raoul Guillaume s'est éteint, « Haïti a perdu un trésor »

Par Louis Carl Saint Jean

La musique populaire haïtienne a connu ses lettres de noblesse indiscutablement à l'avènement au pouvoir, en août 1946, de l'Honorable Dumarsais Estimé. En effet, à partir de cette date, et jusqu'à la chute, en décembre 1956, du général Paul-Eugène Magloire, le firmament artistique de notre pays a vu scintiller toute une constellation de musiciens. Réunis dans un cénacle qui sera baptisé plus tard « La Belle Epoque », la majorité d'entre eux, entièrement acquis à la notion du sublime, allaient se montrer en faveur d'un art haïtien authentique, donc contre le « bovarysme culturel ». C'était d'ailleurs l'appel qu'avait lancé le Dr Jean Price Mars dans son œuvre magistrale *Ainsi parla l'Oncle*, publiée en 1928.

Nos musiciens, comme ce fut le cas pour nos poètes, nos peintres, nos sculpteurs, nos danseurs, nos dramaturges et d'autres de nos artistes, allaient quêter au tréfonds de leur être le suc de notre terre pour nous amuser et sa sève nourricière pour assurer la sauvegarde et la survie de cette nation, menacée dès sa fondation par toutes sortes de vieux démons. Les Antalcidas Murat, Guy Durosier, Rodolphe « Dòdòf » Legros, Michel Desgrottes, Hulric Pierre-Louis, Félix « Féfé » Guignard, Edner Guignard, Ernest « Nono » Lamy, Destinoble Barrateau, Murat Pierre et d'autres musiciens allaient nous offrir une musique angélique conçue on dirait au fond d'un rêve délicieux. Ils furent les uns plus brillants que les autres. Cependant, l'un d'eux possédait un je ne sais quoi qui le distinguait sensiblement de ses pairs. Il s'agissait bel et bien de Pierre Joseph Raoul Guillaume, que nous appelions tous Raoul Guillaume ou familièrement Raoul.

Raoul Guillaume personnifiait le rêve et la promesse d'Haïti. Il avait fait corps avec le pays. Tout comme le Polonais ne se conçoit pas sans Chopin, l'Allemand sans Goethe, le Martiniquais sans Aimé Césaire, le Jamaïcain sans Bob Marley, le Français sans Charles Aznavour, le Brésilien sans Pelé et l'Argentin sans Diego Maradona, franchement, je ne peux imaginer notre pays sans Raoul Guillaume. Et pourtant, le dimanche 29 novembre dernier, l'Eternel, l'architecte de la vie, a mis notre pays dans une stupeur blême. À midi trente, en ce jour, il nous a frappés d'un grand deuil, en nous sevrant du génie de Raoul Guillaume.

Franchement, son héritage musical, sa valeur intellectuelle et son immense contribution à l'avancement de notre société ont fait de Raoul Guillaume un être hors du commun. Il fait partie des humains qu'on aurait aimé avoir toujours parmi soi. À un moment où, chez nous, l'horizon se rembrunit chaque jour davantage et où une vague de crainte se répand dans presque tous les esprits, perdre ce bel étalon prend, selon moi, l'aspect d'un autre drame national. Il représentait ce qu'il y a de plus beau, de plus noble et de plus magnanime qu'Haïti eût pu offrir à l'espérance, ou même à l'espoir.

Pour ma part, je garde le plus beau souvenir de Raoul Guillaume. D'ailleurs, il est le premier musicien haïtien dont j'ai connu le nom et aimé la musique. Je devais avoir cinq ou six ans quand je l'ai vu pour la première fois. C'était un vendredi, peu après midi. Il sortait du magasin de Léon Bordes, au Portail Saint Joseph, tandis que ma grand-mère, qui s'y rendait à chaque fois que ses courses la conduisaient au « Bord-de-Mer », y entrait avec moi, qui revenais de l'école. Ayant connu mon aïeule depuis qu'il était gosse au Morne-à-Tuf, il la salua avec joie. D'un regard, celle-ci me demanda d'ôter mon chapeau « cow-boy » pour faire le même geste. Tandis que cet homme de belle et droite taille me tendait la main, elle m'apprit avec un air de satisfaction: « C'est lui, Raoul Guillaume, le compositeur de *Joseph*, morceau que tu ne cesses d'écouter. » C'est comme si j'avais rencontré un dieu.

L'homme était tout simplement merveilleux. Dieu l'avait béni d'un caractère bien trempé, qui lui a valu le respect et l'admiration tant de ceux qui ont croisé son chemin que de ceux qui l'ont simplement admiré de loin. Paul Choisil, musicien de bon goût, s'est ainsi lamenté : « Quelle perte ! Quelle tristesse ! Nous venons de perdre un trésor national, un Haïtien digne de notre respect et de notre gratitude. Il a été une référence pour l'histoire et la représentation de notre musique. »Pour Presler Julien, fils de l'ancien contrebassiste Dieudonné Julien : « Le départ de Raoul Guillaume allonge la liste des pertes irréparables enregistrées dans la culture haïtienne. Nos légendes s'en vont et il n'y a personne pour les remplacer. »

Au début du siècle dernier, Georges Clémenceau déclarait: «Une vie est une œuvre d'art. Il n'y a pas de plus beau poème que de vivre pleinement... » On dirait que le grand homme d'État français avait fait cette déclaration justement pour définir Raoul Guillaume, ce « trésor national » comme l'a si bien appelé son émule, le brillant saxophoniste Paul Choisil. Pour mieux comprendre l'œuvre artistique et la contribution immense de cet homme génial à l'avancement de notre société, je pense nécessaire de jeter un petit coup d'œil sur son arbre généalogique.

Raoul Guillaume a des liens directs avec les Simon-Sam, originaires de la Grande-Rivière-du-Nord, l'une des familles de l'aristocratie du Nord. Augustin Simon-Sam (1794 – 1886), le premier relaté par nos historiens, était l'un des hommes les plus riches de son temps. Il avait engendré une cinquantaine d'enfants naturels et légitimes. Influent, parmi d'autres postes, il était « sous-lieutenant en 1818…, commissaire chargé de la comptabilité de la maison militaire du roi Henry Ier». (Référence : Dictionnaire biographique des personnalités politiques de la République d'Haïti, par Daniel Supplice). Plus tard, il a été élevé au rang de duc de l'Acul-du-Nord. Rappelons que l'un de ses fils, Augustin Tirésias Simon Sam, présidera aux destinées de notre nation du 31 mars 1896 au 12 mai 1902.

L'un des frères d'Augustin Simon Sam s'appelait Guillaume Simon-Sam. Ce dernier avait également une abondante progéniture. Pour une raison qui n'a jamais été révélée, il avait donné le patronyme de Simon-Sam à certains de ses enfants et celui de Guillaume, son prénom, à d'autres. Parmi ces derniers, nous en signalerons deux : Villbon Guillaume et Grand-Jean Guillaume. Le premier, mort à l'âge de 36 ans, a laissé plusieurs orphelins : Jean Simon Guillaume, le vrai nom du président Vilbrun Guillaume Sam, Arianne Guillaume Sam, Etienne Guillaume Sam, etc.

Le second, Grand-Jean Guillaume, était un intellectuel de belle eau. Vers la fin du XIXe siècle et au début de la prochaine décennie, il était l'un des principaux parlementaires haïtiens, avec Brutus Saint Victor (grand-père de mon ancien professeur de mathématiques Edner Saint Victor). Excellent clarinettiste et poète à ses heures perdues, Grand-Jean Guillaume avait fait une bonne partie de ses études classiques en France. À son retour en Haïti, il s'installa d'abord à la Grande-Rivière du Nord et fonda un orchestre philharmonique avec Louis Firmin Blot.

Bientôt, il se fixe à la rue des Miracles, à Port-au-Prince (en face des Saint Victor) et épouse Arianne Guillaume Sam, sa cousine germaine. S'installant plus tard au 40, rue Lamarre, ils ont eu plusieurs enfants. Les deux connus furent l'aîné L.J. S. Fernand Guillaume et le benjamin Sieyès Guillaume. Il est bien de noter que selon certains, ce dernier serait le neveu du parlementaire qui l'avait adopté comme son fils à la mort de son jeune frère.

En août 1902, L.J. S. Fernand Guillaume s'éteint quelques jours avant ses 18 ans. Peu après, Sieyès Guillaume est envoyé en France, plus précisément à Paris. Il achèvera ses études secondaires au Lycée Hoche, à Versailles. Il les avait commencées au Petit Séminaire Collège Saint Martial. En 1911, après la mort de son père, il regagnera Haïti.

Entre 1920 et 1924, Sieyès Guillaume épousera Francesca Hermantin, Gonaïvienne dont la famille a des origines martiniquaises. Ce couple avait sept enfants : Solange, Raoul, Roland, Yvon, Serge, Marthe et Raymond. Virtuose de la mandoline et de la trompette, Sieyès Guillaume, avec les Emile Chancy, Geffard Cesvet, François Alexis Guignard, Arsène Desgrottes, Félix «Féfé » Clermont, Fabre Duroseau, Arthur Duroseau et quelques autres jeunes de la capitale, fera partie des pionniers de fondateurs d'ensembles de danse «modernes » qui allaient remplacer les groupements formés des musiciens de nos différentes fanfares militaires.

Francesca Hermantin, dame pleine de distinction que j'ai bien connue dans mon enfance, était la sœur d'Elodie Hermantin, femme du pianiste Joseph Dor. Ils furent les père et mère, parmi d'autres enfants, de Ferdinand et de René Dor, les fondateurs, avec Pierre Riché, du Trio des Jeunes. Rappelons, surtout au bénéfice des plus jeunes, que c'est ce groupement qui allait s'agrandir pour devenir, en 1943, le Jazz des Jeunes. André Hermantin, le cousin de la mère des jeunes Guillaume et Dor, fut le premier trompettiste de ce mythique orchestre et un compositeur de méringue carnavalesque de premier ordre. L'on se souviendra que André Hermantin a été assassiné en janvier 1961 par les sbires du régime d'alors.

C'est justement du second fils du couple Sieyès Guillaume et Francesca Hermantin Guillaume que nous allons parler - Pierre Joseph Raoul Guillaume. C'est à Port-au-Prince, plus précisément à la rue de l'Enterrement, non loin de la rue Joseph Janvier, le 7 décembre 1927, que celui-ci est venu au monde. Raoul a grandi dans

suite en page 13

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 13

Raoul Guillaume s'est éteint, « Haïti a perdu un trésor »

suite de la page 12

un foyer où les lettres et la musique ont occupé la première place après les préceptes religieux, civiques et moraux. Il a fait ses études primaires et secondaires à l'Institution Saint Louis de Gonzague. Là, il étudiera la musique sous la direction du Frère Marie Léon, le religieux avignonnais qui, deux décennies plus tôt, avait enseigné ce même art à son père à Paris.

Paradoxalement, la musique n'a pas été le premier art à avoir conquis le cœur de l'adolescent. D'abord, à ce sujet, au cours des 317 minutes d'entretien qu'il m'a accordées entre le 18 octobre 2004 et le 31 mai 2009, il m'a dit plus d'une fois: « *J'accompagnais souvent mon père dans les répétitions du groupe Les Jacobins et plus tard dans certains bals du Jazz Scott à Savoy, à Trocadeo et ailleurs. Parfois, il m'arrivait même de tomber de sommeil pendant que jouait l'ensemble. J'avais alors sept ou huit ans. Cependant, depuis cette époque, c'est la poésie qui me taquinait* ».

Dès le début de l'adolescence, l'intellectuel en herbe est un familier des cercles littéraires, artistiques et mondains de la capitale. Dès l'âge de dix ans, il participe à presque toutes les manifestations culturelles offertes par la Mission Patriotique des Jeunes. Le plus souvent, celles-ci étaient organisées à l'Ecole Saint Vincent de Paul, fondée et dirigée par maître Horatius Laventure, à la rue de l'Enterrement, à une dizaine de mètres de la maison qui a vu naître Raoul Guillaume. Excellent diseur, il s'attire l'estime des grands éducateurs et intellectuels tels que L.C. Lhérisson, Horatius Laventure, André Momplaisir, Pradel Pompilus, Vianney Denerville, etc. Il y cotoie des poètes et des lettrés tels que Jean Brierre, Clovis Désinor, Pierre « Roro » Mayard, Roussan Camille, Félix Morisseau-Leroy, qui l'ont toujours admiré.

Bientôt, son talent de diseur égaiera plusieurs salons et les manifestations culturelles organisées par certaines écoles de la capitale. En effet, c'est en mars 1938, à l'occasion du 80è anniversaire de naissance du brillant lettré Joseph Cadet Jérémie, que Raoul Guillaume s'est manifesté pour la première fois devant un grand public. Il récite, sur la demande de Me. Laventure, quelques strophes d'*À la mémoire de Toussaint Louverture* du poète Charles Moravia. L'événement a eu lieu à l'Ecole Saint Vincent de Paul.

Un peu plus tard, avec Emerante de Pradines, Martha Jean-Claude et d'autres diseurs, on l'entendra souvent sur les ondes de la HH2S ou de la HH3W dans le cadre des programmes culturels organisés par la Société des lettres et des arts d'Haïti. Ils ne furent pas des diseurs de bonne aventure. Raoul déclamera des vers d'Etzer Vilaire, de Georges Sylvain, de Justin Godefroy, de Damoclès Vieux, etc. Il m'a dit une fois: « Inspiré par ces grands poètes, dès l'âge de treize ou quatorze ans, j'ai commencé à écrire mes premiers vers. »

Raoul Guillaume allait s'orienter ensuite vers le monologue, genre théâtral dont, au début du siècle dernier, le poète Massillon Coicou était le maître incontesté. Quelques années plus tard, Clément Coicou, dit Papa Youtt, et Théophile « Zo » Salnave deviendront des idoles pour la jeunesse port-au-princienne. Ils inspirent Raoul qui, une fois de plus, comme Emerante de Pradines, sera souvent l'invité de l'émission *L'Heure de l'Art Haïtien* de Clément Benoît.

Toutefois, le démon de la musique le chatouille fort. Il ne peut s'y échapper, car cet art occupait une place spéciale chez les Guillaume qui, au milieu des années 1930, allaient déménager au 240 de la rue du Centre. Plusieurs facteurs allaient contribuer pour de bon à l'engouement du jeune Raoul pour la musique. D'abord, presque tous les jours, se croisent chez lui les musiciens de toutes tendances. Les Jules Héraux, Lyncée Duroseau, Augustin Bruno, Luc Jean-Baptiste et d'autres ténors de la musique savante haïtienne et les Annulysse Cadet, Antoine Hilaire, Antoine Radule, Joseph « Kayou » Franck et d'autres as de la musique populaire se disputent pour partager le temps de Père Guillaume, chef de bureau au Département de l'Agriculture.

Un deuxième facteur de taille allait inspirer durablement le jeune Raoul Guillaume. Entre 1936 et 1937 (il a neuf ou dix ans), l'immortel et génial compositeur Augustin Bruno vient habiter près de chez lui, à la rue du Centre. Celui-ci, tant pour ses bonnes manières que sa virtuosité musicale, devient l'idole de tous les gens du quartier : enfants, adolescents, adultes et, surtout, les aspirants musiciens. Le maestro défunt m'a toujours raconté: «Mes cousins Ferdinand et René Dor et moi passions des heures sur la galerie d'Augustin Bruno pour l'entendre pratiquer sa clarinette. C'était un homme de bien. Il nous donnait gratuitement des leçons de musique. En fait, il fut le premier musicien haïtien qui m'a vraiment impressionné et énormément influencé. »

L'heure pour Raoul de s'initier de manière formelle à la musique est enfin venue. Il est en neuvième. On le voit dès l'année scolaire 1937- 1938, à la « La Petite Musique », la classe d'initiation à la musique à l'Institution Saint Louis de Gonzague. Sous la direction du Frère Marie Léon, il apprend la lecture musicale, le solfège et l'harmonie. L'année d'après, il s'essaie d'abord à l'alto, puis se tourne vers le saxophone alto, dont il fera son instrument de prédilection. En 1940, il était déjà admis à « La Grande Musique », la salle où se tenait la répétition de la fanfare de cette école où il a fait ses études primaires et secondaires.

Raoul Guillaume était un homme admirable, partisan d'une société juste. En dépit de sa position sociale favorisée, il a toujours été proche du peuple défavorisé, marginalisé et ostracisé depuis le parricide perpétré le 17 octobre 1806 au Pont-Rouge. Il peut répéter avec fierté cet aveu sincère de l'immortel poète martiniquais Aimé Césaire : « *J'ai baigné dans le ort peuple. J'ai passionnément aimé le peuple. Je l'ai aimé physiquement. Je l'ai aimé dans ses poèmes. Je l'ai aimé dans son folklore, et dans ses mots aussi*» Comme les Jacques Roumain, Jacques Stéphen Alexis, Yvonne Hakim (future Rimpel), René Dépestre, Anthony Phelps, Carl Brouard, Magloire Saint Aude, Lina Mathon (future Fussman, puis Blanchet), Gérald Bloncourt et d'autres jeunes aisés de notre société, de très tôt, Raoul Guillaume a cherché à communier avec ses frères. Futur travailleur de l'esprit, il a donc cru en ce cri de Mao : « Seul le peuple est artiste!» et en celui de l'ancien président Leslie François Manigat : « *Le peuple est le vrai détenteur de la culture haïtienne* ».

Et comme, très jeune, Raoul Guillaume a charnellement aimé cette merveilleuse culture haïtienne! Bientôt, il sent que l'instruction qu'il reçoit du Frère Léon, bien que solide, nécessaire et utile, est incomplète. Il en manquait, selon lui, ce qu'il y a de plus essentiel : la connaissance de la culture populaire de son pays. Il commence alors à se rebeller contre un système qui aurait fait de lui ce que, plus tard, Frantz Fanon appellera « *peau noire, masques blancs* ». Bien que sensible à la musique de Bach, de Beethoven, de Mozart et des autres géants de la musique occidentale et à la poésie de Lamartine, de Vigny et de Victor Hugo, son âme haïtienne réclamait vivement la musique faite par les Annulysse Cadet, Albéric Samedi, Hubert François et saluait le génie poétique des artistes « *intouchables* » dont l'histoire n'a su retenir les noms.

Dès l'âge de 15 ou 16 ans, en pleine campagne anti-superstitieuse, comme presque tous ses jeunes camarades du Morne-à-Tuf – les Baron, les Malette, les Prophète, les Bartoli, les Sabala, les Erié, les Bouchereau, etc. —, Raoul Guillaume refuse de rejeter notre folklore. Alors, il commence à fréquenter les « bals criminels » organisés chez Miracule Joseph au Portail Saint Joseph ou chez Hermann Petit-Homme à Lakou Bréa et à d'autres endroits de nos quartiers populaires. Là, au son de « jazz endiablés » et des tambours indescriptibles de Raymond « Ti Roro » Baillergeau, de Labbé, de Pipirit et d'autres artistes anonymes, il danse à cœur joie des morceaux populaires tels que *L'Amiral, Twou Panno, Kay Madan Bruno, Madan Minan Tèt Kokolo, Pye-m pa touche tè, Balanse Yaya,* etc. Et ce furent justement ces deux expériences diamétralement opposées – les études musicales à Saint Louis de Gonzague et les divertissements populaires - qui allaient influencer plus tard l'œuvre magnifique, impeccable et irréprochable de Raoul Guillaume.

L'univers musical de Raoul Guillaume est maintenant plus élargi. Il évolue comme saxophoniste alto à la fanfare de son institution scolaire. S'il joue à côté des Ernest « Nono » Lamy, Roger Savain, Serge Lebon et d'autres devanciers, Guy Durosier, son benjamin de cinq ans, est celui qui deviendra son complice musical. Sur ce, je préfère laisser parler le maestro lui-même: « À l'Institution Saint Louis de Gonzague, il nous était interdit de faire de la musique populaire. Or, Guy et moi aimions ce genre de musique, en particulier la méringue haïtienne. Nous avions pris l'habitude de nous échapper à la vigilance des Frères pour aller plaire aux jeunes filles de l'école Sainte Philomène dirigée par les sœurs Dupé, en jouant des airs du terroir... C'est à partir de cette période que Guy et moi avions commencé à nous adonner à la musique populaire. » (Entrevue de Louis Carl Saint Jean, LCSJ, avec Raoul Guillaume, Lundi 18 octobre 2004).

Un autre bonheur allait se poindre pour Raoul Guillaume. Vers la même époque – nous sommes en 1944 -, Charles René Saint Aude, clarinettiste de La Musique du Palais et maestro du Jazz des Jeunes (alors un sextette), vient habiter presque en face des Guillaume, toujours à la rue du Centre. Dans les salons du maestro-militaire, se tiennent les séances de répétition de ce groupe. Raoul Guillaume m'a souvent dit : « J'assistais à presque toutes les séances de répétition du Jazz des Jeunes. Cela m'avait permis de me familiariser davantage avec la musique populaire et de connaître par cœur le répertoire du Jazz des Jeunes. En plus, je suivais ce groupe un peu partout : chez les Baron, à la rue du Champ-de-Mars, chez les Florus, à la rue de la Réunion, chez les Charlier au Chemin des Dalles, chez Acès Magnan à l'avenue Bouzon, etc. De très souvent, je remplaçais au pied levé à la clarinette le maestro Saint Aude qui s'absentait surtout les dimanches soir pour aller jouer au concert que donnait La Musique du Palais sur le Kiosque Occide Jeanty, au Champ-de-Mars. »

Cette heureuse initiative allait porter ses fruits. Au cours des premiers mois de l'année 1946, Issa El Saieh assiste à un bal du Jazz des Jeunes organisé dans les salons de Mme Démosthènes Brignolle, à l'Avenue Bouzon. Ebloui par le talent du jeune saxophoniste, le maestro petit-goâvien s'informe à son sujet. Apprenant qu'il fréquente Saint Louis de Gonzague, il demande à Serge Lebon, membre fondateur de son orchestre et ami du jeune musicien, de contacter celui-ci. C'est ainsi que Raoul Guillaume a intégré l'Orchestre Issa El Saieh. Il avait remplacé Raymond Mevs, qui, lui, jouait le soprano. Il avait 18 ans et se trouvait en classe de Rhéto.

Le choix d'Issa El Saieh allait se révéler judicieux. À ce sujet, il m'avait confié: « L'intégration de Raoul Guillaume dans mon orchestre a été une bénédiction. En dépit de sa jeunesse, comme exécutant, il s'était montré à la hauteur de saxophonistes chevronnés tels que Victor Flambert et Ludovic Williams. En plus, remarquant son sérieux et sa discipline, bien qu'il fût encore adolescent, je lui ai immédiatement confié l'administration complète de l'orchestre. Et il s'était montré à la hauteur de la confiance que j'avais placée en lui. D'ailleurs, lorsque j'avais remis sur pied mon orchestre, c'est chez ses parents que je faisais les répétitions.» (Entrevue de Louis Carl Saint Jean avec Issa El Saieh, Vendredi 10 juin 1994)

Fin de la première partie.

Louis Carl Saint Jean
louiscarlsj@yahoo.com
Lundi 30 novembre 2020

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:34 AM Page 14

Analytique diplomatique – Le cas des États-Unis d'Amérique

Suite de la page 5

force, mais il intègre également dans sa constitution même la perspective du partenaire égalitaire (essentiellement) - c'est donc pourquoi il cherche davantage, aujourd'hui, à construire des mécanismes régulateurs universels, à conclure des accords multilatéraux stratégiques, à fortifier les montages régionaux susceptibles d'assurer des stabilités relatives à moyen terme, à privilégier la logique contractuelle et légale, à signer des pactes engendrant des avantages mutuels ou basés sur une dynamique gagnant/gagnant, à rejoindre des regroupements fondés sur la raison pragmatique, etc.– ce qui ne l'empêche pas, malheureusement, de retomber parfois dans une logique de la puissance et de la domination.

Tous les outils théoriques que nous avons forgés dans notre ouvrage sur la question du Diplomatique ainsi que la grille/modèle analytique que nous venons de reconstituer dans le présent article … permettent de mener à une saisie heuristique très éclairante de l'ensemble des initiatives américaines en matière de diplomatie : prenons pour exemple le jeu des différentes séquences épiphénoménales ayant marqué les relations diplomatiques entre les États-Unis et le Vietnam :

— Tout d'abord un premier moment où s'est révélé le profond antagonisme (antithèse) entre d'un côté une société fondée sur la liberté individuelle, sur la liberté d'entreprise et le droit à la propriété privée, sur le fait d'institutions politiques minimalistes et d'un pouvoir politique central « *délégué et limité* », sur l'expression d'une intégration et d'une immersion dans une enveloppe sociale signifiante et prégnante, mais pas du tout constitutive et déterminante sur les contenus de la conscience, sur le libre arbitre, la délibération désaliénée/éclairée et l'autodétermination de sa propre existence … et de l'autre coté une société fondée sur la libération eschatologique du collectif, sur la propriété collective des moyens de production, sur l'inscription idéologique des consciences dans le 'grand tout sociétal', sur l'immersion constitutive du moi dans l'être communiste, sur le remodelage en profondeur du cœur de l'homme et de la figure du moi égotiste, sur la construction d'un État totalitaire absolutiste. Une rencontre entre deux mondes divergents et incompatibles d'où ne pouvait surgir, coté américain, qu'une réaction de rejet inconditionnel et viscéral du système de société vietnamienne. Ce qui ne pouvait qu'engendrer, coté américain, une activité diplomatique affichant un maximum de rétention, une méfiance généralisée envers le régime vietnamien, une expression impériale de sa puissance, une exigence inconditionnelle et sans termes assignables de «*libération du régime vietnamien*», une surveillance de tous moments des agissements et des initiatives prises par les gouvernements vietnamiens. Première phase, donc, où on assiste à la rencontre entre deux mondes antithétiques – une phase gouvernée par la violence et la haine.

— Puis les États-Unis, face au Vietnam lui-même en évolution, vont entrer dans une phase de « *reconnaissance fondamentale* » du peuple et du régime vietnamien, tout en demeurant dans une posture d'opposition doctrinale et idéologique envers le régime politique vietnamien : une phase davantage gouvernée par les processus de la violence et du sacré. Une nouvelle ère (la dernière décennie du XXe siècle) où les États-Unis vont continuer à tenir un discours de puissance envers le Vietnam, un discours empreint de légitimité politique ultime, un discours d'incitation à une reconversion au « *démocratique* », un discours d'invitation à rejoindre les normes et valeurs et standards et organes de régulation internationale, un discours d'ouverture et de libéralisation. Un discours diplomatique d'ouverture et de reconnaissance, mais toujours conçu à partir d'une position de force et de légitimité d'ordre supérieur – c'est le temps de la visite du président Clinton au Vietnam – visite ponctuée par un effort de réconciliation et de quasi-normalisation des relations entre les deux pays. Un espace/temps diplomatique propice à l'échange mutuel d'étudiants entre les deux pays dans le cadre d'un généreux programme de bourses universitaires, un espace/temps diplomatique propice à l'élaboration de stages en milieu de travail pour certains corps de métiers, un espace/ temps propice à des échanges culturels plus marqués et plus systématiques … Une ère qui s'inscrit dans le processus de rachat, par les Américains, des dettes métaphysiques contractées envers certains pays dans leur histoire.

— Finalement, depuis la dernière décennie surtout, on va assister de manière de plus en plus irréversible à une phase de reconnaissance pleine et entière du système de société vietnamienne par les États-Unis, à la genèse d'une confiance et d'une amitié authentiques de la part de la nation américaine envers la nation vietnamienne, à la construction d'un véritable partenariat égalitaire entre les deux pays - intégration définitive du Vietnam dans la communauté internationale, ouverture idéologique et politique de plus en plus marquée du régime communiste, normalisation généralisée des relations bilatérales, intégration du Vietnam dans tous les grands organes mondiaux de régulation et de développement (FMI, BM, ONU, OMC, OMS, etc.). Les relations diplomatiques entre les États-Unis et le Vietnam font vite ressortir la profonde ambivalence qui caractérise le discours américain d'aujourd'hui envers cette puissance en pleine ébullition que représente le Vietnam contemporain : Une Amérique toujours puissante, mais qui ne peut plus se targuer d'incarner la position civilisatrice toute-puissante qu'elle occupait jadis dans la hiérarchie universelle des nations. Dans notre monde multilatéral et multipolaire où toutes les nations et les peuples ont le droit inaliénable d'accéder à un niveau de développement et de prospérité convenables, il ne devrait plus y avoir de relations diplomatiques qu'entre partenaires égaux et consentants : ce qui n'est évidemment pas toujours le cas. Mais l'évolution des relations de tous ordres entre les États-Unis et le Vietnam illustrent bien les transformations profondes qui se sont produites au cœur même de l'Être du Diplomatique Américain au cours des dernières décennies.

On pourrait multiplier les exemples, mais nous laisserons à nos lecteurs le soin, maintenant averti quant au type d'analyse et de grille de caractérisation que nous proposons ici, d'exercer leur habileté et de mettre à l'épreuve notre grille d'analyse onto-structurale de l'Être du Diplomatique Américain – quels que soient la relation et le pays choisi à des fins d'analyse. S'il est intéressant d'examiner toutes les modalités stratégiques (de nature américaine) de déclenchement des initiatives diplomatiques susceptibles d'être révélées par notre Analytique diplomatique, certains domaines de relations diplomatiques laissent déjà entrevoir une richesse particulièrement féconde : pensons à l'histoire des relations des États-Unis avec le Mexique, à l'histoire des relations des États-Unis avec l'Angleterre, à l'histoire des relations des États-Unis avec la France, à l'histoire des relations des États-Unis avec la Russie …

* Gérard Kennedy Alcius, Ph.D.
Recteur des Éditions

LES SIGNES AVANT-COUREURS D'UNE FIN DE RÈGNE ANNONCÉS

Le régime PHTKIiste bute sur une succession d'échecs

Jovenel Moïse peut-il résister jusqu'au 7 février 2021 ?

Suite de la page 4

nte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation des États américains (OEA), aussi bien que de l'Union européen (UE) soit parti très vite en besogne pour dénoncer la création de l'Agence d'intelligence nationale (ANI). Cette dernière structure, mise sur pied suite à l'émission des tous derniers décrets de Jovenel Moïse, à la date du 26 novembre, vise à donner carte blanche à ses sbires pour réprimer la dissidence sous toutes ses formes, à l'instar des tontons macoutes et forces répressives de Duvalier arrêtant, torturant, emprisonnant et tuant les défenseurs de la liberté et de la démocratie.

Désaveu de Jovenel Moïse par les diplomates

Pour la première fois, depuis que Jovenel Moïse a pris logement au Palais national, le CORE Group donne des sueurs froides à Jovenel Moïse et à son équipe, dénonçant le décret portant la création, l'organisation et le fonctionnement de l'ANI, de même que celui « pour le renforcement de la sécurité publique ».

En effet, rompant radicalement avec leur protégé logé au Palais national, les ambassadeurs soulignent : « Ces deux décrets présidentiels, pris dans des domaines qui relèvent de la compétence d'un Parlement, ne semblent pas conformes à certains principes fondamentaux de la démocratie, de l'État de droit et des droits civils et politiques des citoyens ».

Ce désaveu infligé au président haïtien par la quasi-totalité des diplomates, qui appuyaient ses dérives constitutionnelles, légales et même criminelles, constitue, à coup sûr, un élément politique déstabilisateur du régime PHKiste, au pouvoir en Haïti. Comprenant le chamboulement politico-diplomatique que de telles dénonciations sont susceptibles d'entraîner, les idéologues du Palais national n'ont pas tardé à réagir. Il semble que cette tache ait été confiée à Jean Reynald Lubérice, qui s'en prend au CORP Group.

En effet, dans une déclaration lancée sur son tweeter, immédiatement après le communiqué émis par cette organisation, il déclare : « Nous avons assez vu, assez vécu de nos amis ". Nous pouvons recevoir des conseils. Mais point de leçon à recevoir ». Et Lubérice d'enchaîner, dans la même communication : « Toutes les leçons du passé ont été néfastes. Si vous en doutez encore, admirez-en les actuels résultats ». Ainsi s'est révolté ce dernier, parlant au nom de son patron et de l'équipe au pouvoir, sans pour autant citer le CORE Group.

Dans ses diatribes contre les diplomates, en poste en Haïti, Lubérice feint d'oublier que les crises annonciatrices de la chute brutale de l'équipe PHTKiste sont la suite directe de la politique néfaste de Jovenel Moïse, de la mauvaise gouvernance et des multiples forfaits perpétrés par le chef de l'État et ses proches collaborateurs. Le péché commis par ces diplomates ayant, finalement, fait agiter le bâton de la réprimande, est celui d'avoir toléré pendant si longtemps tous les actes répréhensibles de l'occupant du Palais national, que pourtant les secteurs démocratiques et les forces vives du pays n'arrêtaient jamais de dénoncer, au cours de ces dernières années. Leur persistance, dans la dénonciation des dérives du pouvoir leur a valu d'être gazés, malmenés, emprisonnés et même tués par un groupe de policiers dévoyés, convertis en garde prétorienne du chef de l'État.

Mêlez-vous de vos oignons ?

Depuis la dernière réprimande adressée au régime PHTKiste par le CORE Group, suivie immédiatement des sanctions annoncées contre les assassins proches du pouvoir, en attendant que d'autres s'ajoutent à cette liste, Jovenel Moïse change de posture à l'égard de ses amis et protecteurs étrangers. La couleur, d'abord, annoncée par Lubérice déclarant l'équipe Moïse-Jouthe n'avait pas de leçon à prendre de la communauté internationale, s'est confirmée par l'intéressé lui-même.

En effet, lors d'une visite, le week-end écoulé, dans le Nord-Est, le chef d'État haïtien a lâché : «Quand je prends une décision, je l'assume en tant que président de la République. Toutes les décisions que j'ai prises, c'est pour le bien-être de la population ». Le président a parlé, point barre ! ?

À la lumière de ces dernières prises de position exprimées par Moïse et son lieutenant, il semble adresser un message clair et non équivoque aux représentants des «amis » d'Haïti, soit une manière de dire « Mêlez-vous de vos oignons »? Selon toute vraisemblance, le Palais national a conclu que la lune de miel est finie.

L.J.

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:35 AM Page 15

NOU LA POU OU

Menm nan moman ensètitid sa a, n ap ba ou pwoteksyon.

Kèlkeswa sikonstans ou, oswa sa ki te chanje nan vi ou, NY State of Health la pou ede ou jwenn yon plan kalite siperyè ki gen:

- swen prevantif gratis
- prim $0 oswa prim ki ba
- montan depans ou dwe fè oumenm ki ba

Jwenn sou entènèt nan men konseye asirans sante lokal yo pou konpare plan, aplike pou asistans finansye pou bese depans ou yo, epi chwazi pwoteksyon ki travay pou ou.

JWENN PLAN OU AN EPI ENSKRI ANVAN 15 DESANM POU PWOTEKSYON W KA KÒMANSE 1YE JANVYE 2021.

Rele nan: 1-855-355-5777
Telefòn Tèks: 1-800-662-1220

Ale sou sitwèb: nystateofhealth.ny.gov

Journal 16- 23 décembre 2020.qxp_HO 12/16/20 2:35 AM Page 16

NOUVELLES BRÈVES

Officiellement, Joseph Biden est le nouveau président américain; Mauvaise et bonne nouvelle de la pandémie

Le vote du Collège électoral l'a confirmé, le lundi 14 décembre : le candidat démocrate, Joseph Biden a remporté, haut la main, la victoire lors des élections du 3 novembre dernier, confirmant tous les rapports émis en ce sens dès le début du comptage des votes, barrant ainsi la voie définitivement à tout espoir de Donald Trump de renverser la vapeur, en annulant le vote de la majorité et pour se maintenir en poste durant les prochains quatre ans.

Bien que le président Trump ait dit auparavant qu'il accepterait sa défaite, si le Collège électoral confirmait la victoire de Biden, il s'est ravisé, disant que tout n'est pas perdu, car il reste, dit-il, le vote du Congrès, le 6 janvier prochain, pour tout conclure. Mauvais signal de ce côté-là, car on a vu Mitch McConnell se prononcer de manière inattendue. Au siège du Sénat, à Washington, hier mardi, 15 décembre, cet allié indéfectible du président Trump, ceci jusqu'à la dernière minute, a salué, avec éloquence, le président Biden et la vice-présidente élue Kamala Harris, disant que « *c'est un fait historique, la première femme à gravir cet échelon* », Noire et Asiatique par-dessus le marché. Ainsi, McConnell a donné le ton et d'autres législateurs républicains ont emboîté déjà le pas.

Puis, de Moscou, le vieil ami de Trump, le président Vladimir Putin, a présenté ses compliments au président élu Joseph Biden, tout en disant qu'il attendait le verdict du Collège. Il a fait savoir qu'il attendait le verdict du Collège électoral avant de de se prononcer, faisant le geste de presque tous les autres chefs d'Ētat du monde. Jovenel Moïse pourrait se féliciter d'avoir été parmi les premiers à complimenter le nouvel, immédiatement après le scrutin. Ce qui, sans doute, n'avait pas échappé à l'attention d'un Donald Trump rancunier. Allez comprendre !

En faisant le gros dos jusqu'à ce moment, M. Trump pousse le ridicule au plus haut niveau. Ā moins qu'il soit vraiment mentalement déséquilibré, comment pourrait-il se bercer d'illusion quant à la décision des députés (Congressmen) et des sénateurs qu'il espérait voir annuler toutes les décisions prises jusqu'à date.

Jetant un coup d'œil sur le parcours jusqu'à la séance du Collège électoral, on relève ce qui suit. Premièrement, les électeurs se sont prononcés sans équivoque en faveur de Biden, lui accordant une victoire avec une avance de plus de sept millions de votes (7 000 000), pour un total de plus de quatre-vingt-un millions de voix (81 000 000) de votants en sa faveur, un record d'ailleurs, contre soixante-quartoze millions de voix (74 000 000) pour Trump.

Puis, Les conseils électoraux au niveau local ayant tout révisé, jusqu'à trois fois en ce qui concerne l'état de Georgie, ont confirmé le vote, accordant ainsi 306 votes à Biden contre 232 à Trump. Or, il ne faut que 270 votes électoraux à celui qui sort victorieux. Les gouverneurs avaient tous signé les procès-verbaux, confirmant que tout était légal. Même la Cour suprême, dont tous les neuf juges, y compris les trois qui ont été nommés par Trump lui-même, ont refusé, sans appel, de se prononcer sur des plaints des avocats du président alléguant la « *fraude* » pour

Le président élu Joe Biden..

déclarer irrecevable la victoire de Biden. Dire que la Cour décidé ainsi après que presque toutes les entités judiciaires inférieures eurent montré la porte aux avocats du président, un juge républicain de la Pennsylvanie, allant jusqu'à dire, « *Mais vous êtes le monstre Frankenstein !* » Ceci contre un avocat dans la défense de M. Trump qui voulait annuler tout le vote en Pennsylvanie.

Toutes les démarches de Donald Trump confirment qu'il se serait transformé en dictateur, s'il avait réussi aux dernières élections. Car, s'il arrivait à faire courber tout ce monde devant lui allant à l'encontre des faits, pour lui accorder la victoire, sous le fallacieux prétexte qu'on lui a « *volé* » les élections, il aurait réussi le coup du siècle. Dorénavant, personne ne pourrait lui tenir tête, car ils se seraient tous compromis.

Ainsi, lundi soir, après l'annonce de la certification du Collège électoral, le président élu Biden, de chez lui, à Wilmington, dans le Delaware, s'est-il exclamé, « *C'est le moment de tourner la page* », acclamant ce triomphe de la démocratie comme « *l'une des plus merveilleuses manifestations que nous ayons vécu dans notre pays* ».

Ā souligner deux petits détails assez intéressants durant cette journée de vote des grands électeurs du Collège dans les différentes capitales des états : C'est l'état de la Californie, d'où vient Kamala Harris, la vice-présidente élue, qui a scellé la victoire de Biden quand, à 5 h 30 pm, heure de l'est, cet état a accordé ses cinquante-cinq (55) votes électoraux à Biden, qui, de ce fait, avait accumulé les 270 qu'il faut sur le total des 538 pour crier victoire.

Aussi, le dernier état à voter, Hawaii, à 7 heures pile, a basculé dans le camp Biden avec ses quatre (4) votes, donnant le total des 306 votes électoraux au gagnant face à 232 pour le perdant, le même score par lequel le candidat Donald Trump avait dérouté Hillary Clinton en 2016. Alors, s'amusait-il à dire : « *Ēcrasante Victoire !* » Dire qu'il n'avait pas gagné le vote populaire, Mme Clinton l'ayant dépassé par presque trois (3) millions de voix. Ce qui avait causé un tollé, les gens demandant l'abolition du Collège électoral. Alors, si la victoire était écrasante en 2016, elle l'est doublement cette année, car Joe Biden a gagné amplement au populaire ainsi qu'au Collège électoral.

Lors d'une adresse à la nation, moins d'une heure après la certification du lundi soir, Joe Biden a parlé tel un chef d'État, disant, entre autres : « *Notre démocratie – bousculée, testée, menacée —s'est prouvé résiliente, égale à elle-même, et solide. . . . Nous, le peuple, avons voté, l'intégrité de nos élections demeurent intacte. Ainsi, le temps est venu de tourner la page, tel que nous l'avons fait durant toute notre histoire – nous unir pour bander les plaies et aller de l'avant !* » Qu'il en soit ainsi.

***Mauvaise et bonne nouvelle s'agissant de la COVID-19 ayant franchi la barre des 300 000 décès aux Ētats-Unis. Mais un second vaccin serait disponible, d'ici la fin de la semaine.** Hier, mardi, 15 décembre les mortalités se chiffraient à 311 054 sur un total de plus de 17 millions de personnes infectées, soit 17 142 207, bien que 10 003 328, ou 58 % des malades aient recouvré leur santé.

Au rythme quotidien d'environ 2 400 nouveaux cas d'infections, la situation demeure alarmante. D'ailleurs, une crise se profile à l'horizon avec le nombre de patients hospitalisés s'élevant à 112 816. On prévoit un manque de lits d'hôpitaux dans certaines villes, telle Los Angeles, en Californie, où le gouverneur a mis en place un programme dit de « *mortalités massives* », ayant commandé plus de 60 camions en guise de morgues.

Ainsi, les restrictions se renforcent un peu partout, mais les autorités font face à la rébellion des citoyens. Toujours, c'est la Californie, l'un des états les plus frappés, qui donne le ton en ce sens quand, à Long Beach, les gens ont manifesté dans les rues, nombre d'entre eux sans masques, protestant le « *lockdown* » (fermeture complète des activités). Ce à quoi s'attendre à New York et ailleurs, dans les prochains jours. Il n'y aura pas de grandioses fêtes de Noël, cette année, ni pour le Nouvel An.

Mais il y a une lueur d'espoir avec la distribution et la campagne de vaccination qui a débuté, le lundi 14 décembre, aux Ētats-Unis, à commencer avec les travailleurs de la santé, en première ligne de combat contre la pandémie. Par exemple, on a montré, à la TV, la première personne vaccinée à New York, à un hôpital de Queens, l'infirmière Sandra Lindsay. Et le journal haïtiano-américain en ligne, le *Haitian Times*, de rapporter que *Guardian* et le *New York Times* ont fait savoir que le premier médecin à être inoculé aux Ētats-Unis, le second au pays après l'infirmière, est d'origine haïtienne, le Dr. Yves Duroseau, chargé du département d'urgence à l'hôpital Lenox Hill de Manhattan. Au-devant de la scène depuis le début de la pandémie, il a voulu prêcher d'exemple, à l'intention des ceux peureux.

L'autre bonne nouvelle c'est que, outre le vaccin *Pfizer* en circulation, les autorités sanitaires américaines discuteront, ce jeudi,

La vice-présidente élue Kamala Harris

demain 17 décembre, de l'approbation du vaccin de la compagnie *Moderna*, du Massachusetts qui sera, probablement, disponible avant la fin du mois. Ainsi, on deux vaccins en circulation. Mais pour le grand public, il faudra attendre le mois de mars pour bénéficier d'une campagne tous azimuts. Entre-temps, il faut suivre les protocoles établis : le port du masque, la distanciation sociale, le lavage au savon de la main et l'usage de désinfectants. Mais surtout garder la maison, autant que possible. Il ne faut pas donner rendez-vous au coronavirus.

***On aura tout entendu de Jovenel Moïse et de ses sbires.** C'est dimanche dernier, 13 décembre, que le président *Tèt Kale* a fait la déclaration abracadabrante qu'il pratique en Haïti la **«** *démocratie à la Jovenel Moïse* **».** C'était sa réponse à ceux qui critiquent ses deux derniers décrets, dont « *l'Agence d'intelligence nationale* » (ANI) et le « *Renforcement de la sécurité publique* », ouvrant la porte aux pratiques macoutiques de l'ère Duvalier, quand Haïti fut un vaste abattoir, causant une fuite de cerveaux à plus de 80 %.

Mais c'est le ministre de la Justice et de la Sécurité publique, Rockefeller Vincent, qui affirme que « *les organisations des droits humains font partie de la structure de certains partis politiques qui sont dans la fabrication d'allégations, dans la publication de rapports partisans pour les aider à atteindre leurs objectifs politiques*». (*Le Nouvelliste*, 14 décembre).

Par cette déclaration, le ministre Vincent montre la couleur. Dans la « *démocratie à la Jovenel* », il faut mettre hors d'état de nuire les organisations des droits humains qui sont les remparts nécessaires dans un ordre démocratique organique. Il faut souligner que pour venir à bout de ces organisations, le ministre Vincent pourrait se servir de gangs. Car, on ne saurait oublier que Jovenel Moïse avait fait appel à ce même Rockefeller Vincent, en juillet dernier, pour remplacer Lucmane Delille, qui avait eu l'outrecuidance de déclarer la guerre aux gangs armés qui paradaient à Port-au-Prince. Depuis l'arrivée sur scène de Vincent, les gangs font la pluie et le beau temps.

***Suite aux sanctions annoncées, le 10 décembre, contre des individus proches de la présidence et à la position du CORE Group, publiée le 12 décembre, prenant à partie le président Moïse pour ses décrets visant l'établissement d'une dictature qui ne dit pas son nom, c'est Michael G. Kozak qui monte au créneau.** Dans un tweet, le lundi 14 décembre, il avance : « *Les Ētats-Unis ne sont pas les seuls à s'inquiéter de l'érosion continue de la démocratie en Haïti, de l'absence d'élections législatives et de la gouvernance par décret* ».

Et qui est ce Michael Kozak, si ce n'est l'assistant du secrétaire d'Ētat Mike Pompeo pour les Affaires de l'hémisphère occidental. Ne pourrait-on pas dire qu'une campagne anti-Jovenel Moïse et associés est en pleine évolution à l'échelle internationale ?

***Et voilà que l'ambassade de France, dans un communiqué du 10 décembre**, *rendant* « *hommage aux militants des droits de l'homme qui mènent en Haïti un combat courageux pour la défense des droits fondamentaux de la personne* ». (*Le Nouvelliste*, 14 décembre 2020).

Est-ce dire que les diplomates français se font les complices des organisations des droits humains, qualifiées de pêcheurs en eau trouble, pour ne pas dire des terroristes, contre lesquelles il faut appliquer les mesures dans les deux décrets macoutiques. Donc, il faudra s'attendre à des déclarations de « persona non grata » de la part du gouvernement de « *démocratie à la Jovenel* » dans les jours à venir.

Pierre Quiroule II
16 décembre 2020